



Lutter contre la pédophilie

Repères pour les éducateurs



Service information et communication de la Conférence des évêques de France

Sommaire

Le bien des enfants et des jeunes, une préoccupation constante p. 6

BIEN TRAITER LES ENFANTS ET LES JEUNES p. 8

Une attention de tous les instants p. 8
Des exigences pour les éducateurs p. 11

L'INACCEPTABLE p. 14

Un contexte en évolution p. 14
La pédophilie p. 16
Les agresseurs p. 19
Le poids du silence p. 22
De lourdes conséquences pour l'enfant p. 24
Des signaux d'alerte p. 26
Repères juridiques p. 28

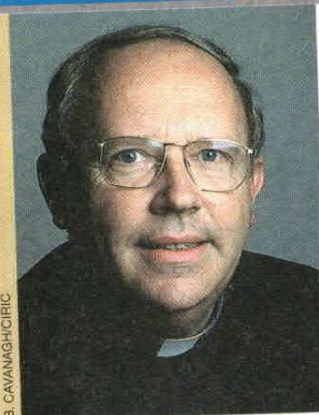
AGIR ET RÉAGIR p. 30

Repérer les situations p. 30
Quelques principes d'action p. 36
Accompagner et reconstruire p. 37

PRÉVENIR p. 42

Des éducateurs responsables p. 42
Des enfants et des jeunes respectés p. 44
Des informations claires et concrètes p. 45
Adresses et bibliographie p. 46

Au service des enfants et des jeunes p. 48



+ Jean-Pierre Ricard

Archevêque de Bordeaux
Président de la Conférence des évêques de France

Les évêques de France remettent ce document aux éducateurs. L'éducation des enfants et des jeunes repose sur la confiance. Cette confiance est bafouée par les actes de pédophilie qui déstabilisent profondément les victimes et, au-delà, toute notre société.

Nous en avons pris l'engagement à Lourdes en novembre 2000 : nous voulons contribuer à rompre le silence qui entoure ces actes. Nous donnons ici des repères pour l'éducation affective et sexuelle des enfants et des jeunes d'aujourd'hui.

Ces pages sont écrites à la lumière de l'Évangile.

A tous les éducateurs, nous apportons notre soutien. Nous leur exprimons notre estime et notre confiance.

LE BIEN DES ENFANTS ET DES JEUNES, UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

Les révélations, si fréquentes, d'abus sexuels concernant les enfants et les jeunes ne tombent jamais dans l'indifférence. L'émotion ne s'émousse pas. Chaque "affaire" trouble les esprits et ébranle l'opinion. Et quand il arrive qu'un membre de l'Église soit mis en cause, les réactions atteignent une très grande violence, la déception étant à la hauteur des attentes. On ne peut que louer l'extrême sensibilité de l'opinion à l'égard des malheurs des enfants : l'enfant et le jeune, leur présent, leur avenir, doivent rester la préoccupation majeure et constante de tous. Au-delà, une prévention efficace ne peut faire l'économie de certaines étapes.

La première reste l'acceptation de la vérité, aussi brûlante soit-elle. Quoi qu'il en coûte, la recherche de la vérité reste la première des exigences. Désormais, aucun groupe, aucune institution, aucun mouvement, ne pourra ni ne voudra nier, ou dissimuler les faits. L'Église catholique s'y est engagée fermement. Le passage par l'épreuve de vérité n'est pas négociable : il s'impose. Ce qui n'exclut pas, faut-il le rappeler, une grande prudence dans la recherche de cette vérité.

Une seconde étape demande à chacun un effort de lucidité. La violence et l'insécurité ont envahi le monde des enfants. Au regard de cette situation, la fracture est trop grande entre l'école, la famille, les institutions, les pouvoirs publics, les Églises. Trop de séparation, d'éclatement, d'ignorance empêchent que l'univers des enfants soit l'affaire de tous. Cette situation réclame, pour chaque personne en charge d'éducation, un examen clairvoyant de sa pratique, de ses objectifs, de son désir de coopération.

Rechercher
la vérité est
la première
des exigences

Ne pas se
satisfaire d'un
constat désabusé

L'éducation
au centre
de nos
préoccupations

Cette analyse conduira à l'ultime étape : un combat à entreprendre avec détermination. Certes, on pourrait se satisfaire d'un constat désabusé : de telles pratiques ont toujours existé et existeront toujours. A quoi bon tous ces efforts ? Mais lutter contre l'ignorance, l'injustice, le malheur innocent est bien l'honneur de la condition humaine.

Bien traiter les enfants demande du courage et des efforts prolongés : redire haut et fort les interdits, rappeler les exigences de la loi, réhabiliter les fondements même de notre vie sociale que sont la distinction des générations et la différence des sexes. Bien traiter tous les enfants ne peut être que l'affaire de tous. Un regard nouveau s'impose, fait d'ouverture, d'esprit de collaboration, de volonté d'écoute. Il réclame aussi sollicitude, tendresse, respect. L'éducation des enfants doit être réellement au centre des préoccupations. On ne fait jamais appel en vain à ce qui est le meilleur en l'homme. Ce combat qui mobilise déjà tant de personnes, de groupes et d'associations, s'impose aux chrétiens avec une particulière évidence. Le respect et l'amour dus aux faibles et aux petits sont au cœur du message de Jésus. Dès lors, ce combat ne souffre aujourd'hui ni restriction, ni hésitation, ni faux pas. Il réclame d'être poursuivi courageusement.

“ Ce que vous avez fait
au plus petit d'entre les miens,
c'est à moi que vous l'avez fait. ”

Mt 25, 40



BIEN TRAITER LES ENFANTS ET LES JEUNES

Une attention de tous les instants

Dans la plupart des cas, les enfants victimes l'abus sexuels connaissent bien leur agresseur. Celui-ci fait partie de leur entourage familial ou éducatif. La relation, à un moment donné, dérape et bascule dans l'horreur. Avant de voir comment et pourquoi de tels abus peuvent se produire, il importe de comprendre ce qui caractérise une relation éducative saine.

La meilleure manière d'éviter les abus sexuels envers les enfants est de bien traiter ces derniers. Ce qui veut dire donner à chacun, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte, les moyens de grandir et de s'épanouir de façon harmonieuse. Cela suppose plusieurs attitudes éducatives.

Le respect de son corps et du corps des autres
Cet apprentissage commence

par le respect de la pudeur de chacun dans la vie quotidienne, dès la toute petite enfance. Au-delà, il faut permettre et même encourager chacun à créer son territoire intime : avoir un espace à soi, des objets personnels, du courrier, des secrets, qui soient reconnus par tout le monde. Pour les adolescents, c'est pouvoir décorer son coin personnel ou sa chambre à son goût, recevoir des communications

téléphoniques personnelles, nouer des liens d'amitié, écrire un journal intime.

La reconnaissance de la différence sexuelle

Les rythmes et les besoins des filles et des garçons sont différents; une certaine conception de la mixité l'a souvent oublié. Il faut faire droit à ces différences, par exemple en instituant parfois des activités séparées, des espaces réservés comme les vestiaires au stade, les coins toilette et les tentes séparées en camp de vacances...

Ceci est particulièrement important au début de l'adolescence, lorsque les décalages de maturité sont les plus importants. Les filles ont besoin de parler beaucoup, alors que les garçons préfèrent se défouler par des activités physiques.

L'apprentissage des "mots pour le dire"

En tenant compte des différences entre garçons et filles, on développera leur capacité à parler de sujets importants, comme l'amitié, la mort, la sexualité. Il est important d'apprendre à nommer ce qui habite l'esprit, à cerner des sentiments com-

AIMER SON CORPS

Le corps a toujours tenu une grande place dans la tradition chrétienne. Célébré dans l'art, sollicité dans la liturgie par les gestes et les chants, valorisé par le travail manuel, soigné quand il est malade, enseveli avec pitié après la mort, tout témoigne d'un grand respect pour le corps.

Pour l'Église, corps et esprit font alliance, l'invisible est enfoui dans le visible. L'élan de vie qui porte tout homme, est reçu d'une source : Dieu lui-même. La très grande valeur spirituelle accordée au corps et aux relations corporelles provoque gravité et craintes. D'où parfois, des incompréhensions devant l'érotisme ou des difficultés face au plaisir.

Les chrétiens n'ont pas échappé à la crainte archaïque de toutes les cultures face au sexe et à ses violences. Pourtant, le christianisme est la religion de l'incarnation : *"Le chrétien doit aimer son corps comme une image vivante de celui du Sauveur incarné"*, écrivait saint François de Sales. En lui promettant la résurrection à la fin des temps, la révélation chrétienne donne au corps une dignité sans pareille et même une gloire inouïe.

Bien traiter les enfants et les jeunes

plexes, à dire avec nuances ce qu'on ressent dans sa tête et dans son corps.

Cette habitude les aidera à exprimer ce qui les bouleverse ou les rend malheureux, même si c'est très difficile à dire. Des moments privilégiés, comme certaines émissions de télévision regardées ensemble, des randonnées ou voyages en voiture rendent ce dialogue possible.

Une véritable éducation sexuelle

Ce sujet touche chacun, adulte ou enfant, au plus profond de soi : savoir parler de sexualité de façon juste, sans la réduire ni à sa mécanique, ni à ses risques, demande du temps et de la réflexion. Il faut répondre naturellement à l'immense curiosité des petits enfants sur les mystères de la vie, en les reliant toujours à

l'amour, en donnant les informations demandées avec des mots adaptés à leur âge, sans aller au-delà. Ils sauront ainsi qu'il est possible de parler de ce sujet-là, qu'il y a des réponses que les adultes sont prêts à donner. En revanche, un enfant confronté de manière prématurée à une sexualité adulte ne peut pas comprendre ni "élaborer" psychologiquement ce qu'il vit : il est littéralement débordé par la situation. Il revient alors à l'adulte de signifier la loi et les interdits, le bien et le mal.

Des relations de confiance

Il ne s'agit pas de traiter les enfants comme des adultes, qui seraient autonomes et totalement responsables de leurs besoins et désirs, mais de développer chez eux une certaine force intérieure.

Cette force se nourrit du respect qui leur est porté, et qu'ils ressentent de façon diffuse. Elle leur permettra de mieux résister aux sollicitations malhonnêtes ; la confiance envers les adultes les aidera à dire quand quelque chose ne va pas, avec la certitude d'être entendus et crus.

Des exigences pour les éducateurs

Les éducateurs ont à s'interroger sur leurs motivations, leurs attitudes et leurs limites dans leurs rapports avec les enfants et les jeunes.

Un équilibre personnel

Des adultes épanouis, sans frustrations trop lourdes à porter, capables d'être heureux avec d'autres adultes, auront d'autant moins besoin de chercher des compensations abusives auprès des enfants.

Cela suppose pour chacun de discerner ses points de fragilité : le goût du pouvoir, le désir de s'appropriier sa fonction ou d'être aimé à tout prix, l'autoritarisme, des relations exclusives ou érotisées, etc.

● Ainsi, on apprend à se connaître en prêtant attention à ses réactions personnelles, à sa manière d'être en relation avec les autres, à la manière dont ceux-ci nous perçoivent. En repérant ses propres fragilités, en acceptant de voir des "clignotants" s'allumer dans telle ou telle situation, on peut mieux se faire aider

au moment nécessaire. Les mouvements et institutions, par leur fonctionnement, doivent pouvoir aider chacun à dépasser ses difficultés.

L'attention portée à chacun

L'habitude d'observer les enfants dont on a la charge permet de déceler plus vite les changements dans leur attitude, leurs difficultés.

S'attacher à poser régulièrement un regard attentif sur chacun, à tour de rôle, permet de mieux comprendre sa personnalité, ses relations familiales, ses goûts et ses désirs.

● Ainsi, lorsqu'un enfant devient brusquement taciturne, agressif, l'adulte peut s'en apercevoir et en parler avec lui. Cela montre l'importance accordée par les éducateurs au bien-être de chacun, à sa vie intérieure : il est naturel d'en parler, et possible de trouver des solutions. L'enfant sera ainsi mieux amené à s'exprimer, ce qui est toujours difficile dans les cas de maltraitance.

UNE ATTITUDE ÉDUCATIVE JUSTE

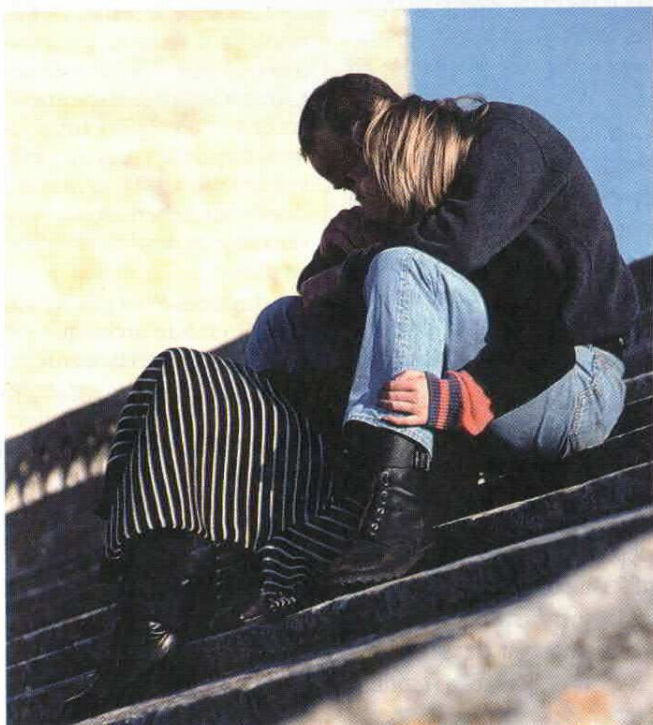
Parce qu'éduquer est d'abord une affaire de relation entre des personnes, parce qu'éduquer met en jeu une certaine conception de l'homme et suppose un vrai projet de vie, l'éducation a toujours mobilisé l'énergie des chrétiens.

Les quatre repères signalés ici sont tous imprégnés de la longue et sage expérience de l'Église. Plus profondément, ils s'inspirent de l'attitude du Christ lui-même, telle que l'Évangile la manifeste.

● Une relation éducative est chaste, pas au sens courant de «non-charnelle» mais parce qu'elle refuse la possession de l'autre. Elle accepte comme saine et bienfaisante la distance entre les êtres. Elle repousse la mauvaise séduction, qui veut que l'autre se tourne exclusivement vers soi. L'autre est un sujet respecté, non un objet possédé.

● Une relation éducative se vit dans la liberté. Elle accepte de voir l'autre évoluer, s'éloigner. Elle ne l'enchaîne pas dans sa propre vision, mais le pousse à trouver sa voie singulière et unique.

● Une relation éducative se vit aussi dans l'alliance. L'allié est proche mais séparé, fidèle ►



JIM MAZEROLLE/CIRIC

Bien traiter les enfants et les jeunes

Des règles et des relations claires

L'éducateur est en position d'autorité sur les enfants qui lui sont confiés; il est garant des règles de la vie collective, de la sécurité et du bien-être de tous les enfants. Il ne peut pas se comporter comme un copain. Il sait poser des règles et des limites claires, compréhensibles pour tous, et les faire respecter.

● Ainsi, lorsque la différence d'âge n'est pas très grande entre jeunes et éducateurs, il importe de marquer la distance. Par exemple, les jeunes professeurs doivent savoir comment, du langage à la tenue vestimentaire, garder la bonne distance pour décourager trop de familiarité. De même, des animateurs doivent éviter de se faire piéger par des pré-adolescentes, qui "dra-

guent" comme elles l'ont vu faire dans les séries-télé, mimant des conduites amoureuses qui ne correspondent pas à leur maturité psychique.

La priorité au travail en équipe

Le travail en équipe, les rencontres régulières, pour parler des enfants et de l'attitude à tenir envers eux, permettent plusieurs regards complémentaires.

Les malaises ou dérapages risquent moins de s'installer. Cela suppose, pour chacun des membres de l'équipe (catéchistes, animateurs d'aumôneries et de mouvements, enseignants), de développer un regard critique sur sa pratique personnelle, d'accepter le regard des autres et de s'intégrer à une démarche commune dont il n'est pas seul maître. Alors, les rôles peuvent se répartir dans l'équipe en fonction des compétences de chacun, pour recueillir et relayer les confidences d'un enfant, prendre la parole auprès d'un groupe sur un sujet difficile, etc.

● Ainsi, tous les responsables de groupes gagneraient à organiser des réunions entre adultes, en invitant parfois des spécialistes, pour confronter et réfléchir sur ce qui a été vécu avec les enfants ou les jeunes, sur les questions qui se posent, les attitudes à tenir.

Une formation permanente

Les enfants et les adolescents sont différents des adultes, chacun le sait. Tout éducateur a besoin d'avoir des connaissances de base sur les stades de leur dé-



UNE ATTITUDE ÉDUCATIVE JUSTE

► mais non soumis. L'alliance comporte un engagement, mais dans le respect profond de l'allié; l'éducateur doit s'effacer pour que grandisse l'educqué.

● Une relation éducative ouvre au sens de la loi. La loi est la parole commune à tous les membres d'un corps social. Elle "interdit", met de la distance entre le sujet et ses désirs immédiats. Elle brise la relation duelle et l'ouvre à un lien social plus vaste. Le respect de la loi fait partie de toute éducation.

Une attitude éducative qui ne remplirait pas ces quatre critères serait en danger.

On peut observer que trois interdits fondamentaux structurent de façon décisive les relations éducatives :

- l'interdit de la fusion, qui absorbe les personnes l'une dans l'autre, en niant leur singularité propre ;
- l'interdit du mensonge, qui manipule personnes et institutions ;
- l'interdit de la violence, qui tue la confiance et écrase le plus faible.

Ces trois interdits se traduisent positivement par la juste distance, la clarté, le respect.



**Pédophilie:
briser la loi
du silence**

**Fin de la cavale
pour**

ENQUÊTE

**«UN ENFANT NE
PAS INVENTER**

tribunal correctionnel d'
voque

L'INACCEPTABLE

EDITORIAL

eminie.org

SECTE

Un contexte

Aujourd'hui le silence concernant la pédophilie n'est plus toléré, et c'est tant mieux. Des abus sexuels dont les enfants sont victimes ont sans doute toujours existé, mais ils demeuraient trop souvent dans le secret des familles et des institutions. L'éclosion actuelle d'affaires de ce genre manifeste une évolution de notre société. Les raisons de cette évolution sont multiples.

en évolution

Le respect de l'enfant

L'opinion publique est devenue, de façon générale, plus sensible à tout ce qui concerne l'enfance. Dans les pays occidentaux, les enfants sont moins nombreux et davantage protégés. Parallèlement, l'idée que les enfants ont des droits spécifiques, tels qu'ils sont reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1991, fait lentement son chemin.

Or, l'érotisation croissante que connaît notre société

n'épargne pas les enfants. Le corps, y compris le leur, est souvent réduit à l'état d'objet. La publicité l'utilise aux seules fins de susciter des besoins de consommation. Les séries télévisées prêtent à l'enfant ou à l'adolescent une maturité sexuelle d'adulte, niant ainsi leur spécificité.

Dénoncer les abus sexuels commis sur des enfants a pour but de les préserver de situations extrêmes, sans que, malheureusement, soient remis en cause les effets de la permissivité morale ambiante.

Le développement des sciences humaines

Les sciences humaines ont mis en évidence les graves traumatismes et séquelles provoqués chez les enfants par des abus sexuels. Elles ont également montré le rôle pernicieux du silence dans ces affaires. Abattre le mur du silence auquel se heurtent les enfants devient alors une priorité absolue.

Le poids des affaires récentes

La prise en compte et la détection des abus sexuels se sont développées en France dans les

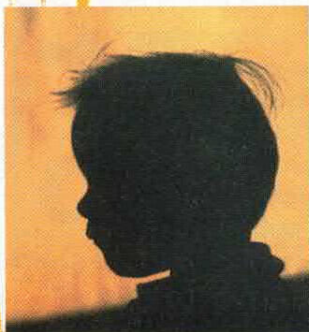
années 80 à la suite d'études nord-américaines démontrant l'importance du phénomène et le poids du secret qui l'entoure. Des campagnes de prévention ont été élaborées, avec des brochures d'information ou des cassettes vidéo destinées aux enfants (voir références page 46).

A la suite de cela et après des affaires retentissantes comme celle de Dutroux en Belgique, le nombre de plaintes et de condamnations a beaucoup augmenté pendant quelques années, pour se stabiliser ensuite. En effet, la médiatisation d'une affaire permet de nouvelles plaintes : des enfants et des adultes, parce qu'ils en entendent parler, se sentent autorisés, même longtemps après, à dire ce qui leur est arrivé et à le dénoncer à la justice. La loi pénale a d'ailleurs été renforcée en 1998. Elle oblige désormais à dénoncer les atteintes sexuelles commises sur des mineurs de moins de 15 ans (voir page 31).

**Comment et pourquoi une relation
éducative entre un adulte et un enfant
peut-elle dégénérer ?**

**Il n'y a pas de réponse simple à cette question.
La pédophilie est un phénomène complexe et
il n'existe pas de profil type des agresseurs.**

**La détection de faits inacceptables
et leur prévention passent par une meilleure
connaissance des agresseurs et des conséquences
désastreuses de leurs actes sur les victimes.**



P. THEBAULT/CIRIC

La pédophilie

La pédophilie est définie comme "l'attirance sexuelle pour les enfants" par le dictionnaire Larousse et comme "un trouble de la préférence sexuelle" par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le terme de pédophilie recouvre des pratiques sexuelles assez diversifiées.

L'attirance sexuelle peut s'exercer de façon exclusive ou non envers de jeunes enfants, voire des bébés, ou envers des pré-adolescents. Cette attirance peut être homosexuelle ou hétérosexuelle, de type incestueux (relations sexuelles entre les membres proches d'une même famille) ou non.

LES CHIFFRES CLÉS

En France, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) indique qu'en 2000, 5 500 cas pour l'ésomption d'abus sexuels sur des enfants ont été signalés par les services des conseils généraux.

Le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (NATEM) signale que 13 % des mauvais traitements dénoncés sont de nature sexuelle. La famille proche est mise en cause dans 93 % des cas, l'entourage dans 3 % des cas et le milieu institutionnel dans 2 % des cas.

Une enquête de la Conférence des évêques de France, effectuée en mai 2001, fait état de 18 prêtres mis en examen pour des faits de pédophilie, 30 prêtres condamnés purgeant leur peine, dont 11 en prison, et 21 prêtres ayant accompli leur peine. Il y a 25 000 prêtres en France.

Les statistiques de la justice, en 1999, relèvent 634 condamnations pour viols sur mineurs et 4 190 condamnations pour atteintes ou agressions sexuelles sur mineurs.

Des relations perturbées

Une relation éducative entre un adulte et un enfant peut devenir malsaine en raison d'une prise de pouvoir non maîtrisée de l'adulte sur l'enfant.

L'enfant peut être dénié dans sa spécificité d'enfant, et considéré par l'adulte comme un partenaire susceptible de lui procurer du plaisir.

Il peut aussi être dénié en tant que personne, et devenir pour l'adulte un objet "dont on se sert". C'est l'adulte qui, en abusant de son pouvoir, place l'enfant dans une telle situation. Il impose un secret qui interdit à l'enfant de s'ouvrir de ces actes à autrui.

Plus encore, par son discours captateur, l'adulte érige bien souvent l'enfant victime en "coupable", menacé de sanctions s'il vient à parler. Cette confusion volontaire entre d'une part victime et coupable, et d'autre part entre actes permis et interdits, déstabilise profondément l'enfant et le relègue, là encore, au silence.

Ce déséquilibre relationnel varie cependant en fonction des différents cas de figure.

Les formes diverses de pédophilie

● Certaines personnes expriment leur attirance sexuelle uniquement à travers une relation malsaine, trop captatrice et séductrice avec les enfants, en multipliant les attentions et les cadeaux par exemple. Celles-ci se contentent de fantasmer en regardant les enfants.

● D'autres établissent un lien affectif intense, sans gestes érotiques mais avec des regards insistants.

● D'autres encore instaurent des liens non seulement affectifs mais très nettement, voire très violemment, érotiques. Ils s'exhibent ou se masturbent devant les enfants ou encore ils les déshabillent, les caressent ou leur montrent des films ou des photos pornographiques.

Ces abus peuvent prendre une forme ludique : l'adulte raconte une histoire à l'enfant, l'entraîne dans une mise en scène de telle manière que l'enfant ne peut pas dire que le jeu ne lui plaît pas.

● Au stade le plus grave, les agresseurs sexuels imposent à leur victime fellation ou cunnilingus,

pénètrent son vagin, sa bouche ou son anus, avec un objet, leur doigt ou leur pénis.

● Dans les familles, il peut exister un "climat incestuel". Par exemple, lorsqu'il y a intrusion systématique des parents dans l'intimité de leurs enfants, ou encore inspection et lavage de leurs orifices génitaux sous des prétextes hygiéniques, à des âges où les enfants devraient être déjà autonomes.

De même les confidences des parents sur leur vie amoureuse, l'exhibition de leur nudité devant les enfants, des gestes déplacés (parents et enfants s'embrassant sur la bouche par exemple) peuvent concourir à la création d'un "climat incestuel" qui rend plus facile des passages à l'acte. A l'extrême, ce type de climat peut être quasiment équivalent à un passage à l'acte, par exemple quand parents et enfants partagent la projection de vidéos pornographiques.

● Enfin, les cas d'abus sexuels entre mineurs sont en augmentation (notamment les "tournantes" ou viols collectifs). Il s'agit de cas certes différents. Pour parler de pédophilie au sens strict,

SEXUALITÉ ET MORALE

L'univers de la sexualité, parce qu'il engage profondément toute la personne et parce qu'il met en jeu un autre que soi, ne peut échapper au regard moral. Certaines valeurs humaines sont largement reconnues par la société, et aident à éclairer les comportements.

● Le rapprochement des corps, dans l'acte sexuel, n'est jamais anodin. C'est un moment impressionnant, porteur d'une grande émotion. Il implique les gestes les plus intimes entre deux corps qui se découvrent.

Chacun autorise l'autre à entrer dans son espace le plus personnel. Chacun prend le risque de s'exposer à l'autre.

C'est un acte qui implique l'abandon, la confiance, la tendresse. Personne n'aime être touché, caressé, pénétré n'importe quand, par n'importe qui.

Le modèle social souvent véhiculé aujourd'hui, selon lequel les relations sexuelles se jouent sur le mode de la légèreté et de la superficialité, ne correspond pas à l'expérience de la majorité des gens qui, au contraire, chargent ces relations d'émotion et de sens. Sans oublier que c'est d'un acte similaire que chacun de nous est né à la vie, que c'est par cet

L'inacceptable

phil
la
ne
ion

cinq années minimales séparent l'âge du coupable de celui de la victime. Mais aucun éducateur ne peut rester indifférent devant de tels actes (voir page 33).

La pédophilie face à la loi

Il existe donc des formes de pédophilie très différentes et de gravité variable. Il faut toutefois insister sur le fait qu'il n'existe pas de pédophiles "doux" qui ne feraient pas de mal aux enfants. Des actes graves peuvent être commis par des personnes qui, jusque là, n'avaient qu'une pédophilie "latente", voire inconsciente. Inversement, d'autres personnes ne passent pas à l'acte, alors même qu'elles sont la proie de fantasmes sexuels, très envahissants, envers les enfants. Le passage à l'acte peut être favorisé par un événement ou des circonstances particulières, période de solitude ou de dépression, ou encore l'abus d'alcool ou de drogues, qui libèrent des représentations sexuelles jusque-là maîtrisées.

La pédophilie désigne donc un trouble psychosexuel de l'adulte

qui n'est pas punissable en tant que tel ; seuls les passages à l'acte sont punis. Le terme de pédophile ne figure pas dans le code pénal ; celui-ci énumère les agissements sexuels déclarés punissables par le législateur.

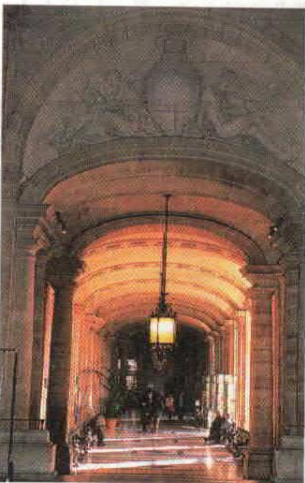
Les sanctions prévues

Ainsi, le code pénal réprime les agressions sexuelles, c'est-à-dire les atteintes sexuelles commises avec violence, contrainte, menace ou surprise, et ce, quel que soit l'âge de la victime. Les agressions sexuelles sont plus sévèrement punies lorsque la victime a moins de 15 ans ou lorsque l'auteur est un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou encore une personne

ayant autorité sur le mineur. Le code pénal réprime également certains actes sexuels lorsqu'ils sont commis spécifiquement sur des mineurs (les atteintes sexuelles commises sans violence, contrainte, menace ou surprise), ainsi que la corruption de mineur (ce qui concerne notamment le fait de visionner des cassettes ou sites pornographiques en sa présence) et l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, par exemple, sur des forums internet.

Le détail des infractions et peines prévues par la loi se trouve aux pages 28 et 29. Il résulte de l'ensemble des dispositions pénales que toute atteinte sexuelle sur un mineur âgé de moins de 15 ans constitue une infraction pénale. Il en va de même pour des mineurs âgés de 15 à 18 ans lorsque l'auteur a autorité sur la victime, ou a abusé de l'autorité que lui confèrent ses fonctions.

Un éducateur, qu'il soit enseignant, prêtre, animateur, etc., sera généralement classé dans cette catégorie. En bref, tout contact à connotation sexuelle avec un mineur est prohibé.



C. SIMONVICIC

Les agresseurs

Les personnes qui se rendent coupables d'actes de "pédophilie" sont aussi diverses que les agissements visés par ce terme. Impossible de faire le portrait type du sujet pédophile. Les causes de ses actes sont multiples, à la fois éducatives, psychologiques, biologiques, culturelles, etc. Pour cerner la personnalité des agresseurs, les psychologues proposent diverses explications et hypothèses qui restent à vérifier selon les cas particuliers.

On peut s'accorder sur le fait que, dans la grande majorité des cas, l'agresseur est connu de ses victimes et ressemble à Monsieur-tout-le-monde. Il peut être marié et avoir lui-même des enfants, mener une vie sociale normale, jouir de l'estime de son entourage, et occuper parfois une position d'autorité et de confiance.

Il peut appartenir à toutes les catégories sociales, exercer toutes les professions (mais il

n'est pas étonnant qu'il ait choisi un métier en relation avec des enfants) et passer à l'acte à n'importe quel moment de sa vie.

L'absence de critère unique

En dehors des conduites répréhensibles, aucun critère ne permet de "reconnaître" à coup sûr ce type de personnalité. L'expérience montre cependant que les abus graves sont souvent précédés par des alertes (gestes déplacés, comportements malsains, plaintes classées...), et qu'ils sont souvent facilités par l'aveuglement ou le silence de l'entourage.

Si la grande majorité des personnes pédophiles sont des hommes, il existe aussi des femmes : le phénomène est plus caché, en raison de l'accès plus naturel de celles-ci au corps des enfants, mais il a aussi des conséquences graves. Certaines font preuve également de complicité passive vis-à-vis des actes commis par leurs conjoints.

Parfois, enfin, l'agresseur est un adolescent qui, ce n'est pas

SEXUALITÉ ET MORALE

► acte que la vie se transmette de nouveau, nous introduisant dans la chaîne continue des générations.

● Dans notre société, deux valeurs éthiques semblent aujourd'hui être admises et largement respectées dans la relation sexuelle. Ces deux valeurs sont la liberté et l'égalité.

- Par la liberté, l'accord du partenaire est exigé, le désir de l'autre est respecté. L'intimidation, la violence sont exclues.
- Par l'égalité, on reconnaît que les partenaires doivent être au même niveau de connaissance et d'acceptation de l'acte. On refuse la soumission à la loi du plus fort.

● Si l'on soumet à cette analyse les actes d'abus sexuels commis à l'égard des enfants, on voit que quel point ceux-ci sont totalement à l'inverse de toute considération éthique.

Ceux qui les commettent ne respectent pas l'évolution naturelle de la maturité physiologique sexuelle et affective des enfants. Les personnes pédophiles les entraînent dans des pratiques qui ne correspondent en rien à leurs connaissances et à leur demande.

phille

rare, a lui-même subi des abus sexuels dans son enfance. Sur le plan psychique, la communauté scientifique reconnaît qu'il peut y avoir plusieurs classifications typologiques qui se croisent. L'immaturité affective, l'inadaptation de la relation à l'autre, la confusion entre des images mentales et la réalité, sont un fonds commun dont se détachent globalement plusieurs profils.

L'immaturité affective propre aux sujets pédophiles

La principale caractéristique de la personnalité pédophile est une immaturité affective et sexuelle. Peu ou prou, toute personne pédophile est promp-

te à se sentir dévalorisée, humiliée, amoindrie. Elle a honte d'elle-même et doute de sa valeur personnelle.

Cette "faillite narcissique" est cependant plus ou moins profonde et rigide.

Certains agresseurs sont parfois incapables de vivre leur sexualité avec des adultes, ils se reportent sur des enfants car ceux-ci ne les ridiculisent pas et ne rivalisent pas avec eux. Ils aiment leur propre image à travers l'enfant.

Pour d'autres - les sujets pervers par exemple - la fragilité est telle, qu'ils n'expriment aucune souffrance, dénie toute insuffisance per-

sonnelle. Leur désir et leur plaisir deviennent leur loi.

Des structures psychiques variables

Si cette immaturité sexuelle et affective représente comme un "fil rouge" dans le domaine de la pédophilie, une typologie s'appuiera aussi sur le besoin plus ou moins fort de dominer le partenaire, sur le statut de l'enfant victime...

Certains sont, en effet, poussés par un besoin très fort de dominer leur partenaire, de le souiller, voire de le contraindre dans des conduites sadiques.

D'autres adoptent une conduite prudente qui évite des situations trop risquées. Certains ont une relation personnelle avec l'enfant ou le jeune, qui est alors souvent un proche, quelqu'un de connu. Pour d'autres, au contraire, l'enfant n'est qu'un objet, totalement interchangeable, ne jouant qu'un rôle strictement instrumental. Ils n'ont aucune perception de la souffrance de l'enfant.



Du point de vue de l'organisation psychique des sujets pédophiles, on peut finalement dégager, dans une perspective un peu réductrice, quelques types de personnalités.

Les personnalités névrotiques

Les personnalités névrotiques passent rarement à l'acte et savent, en général, que leurs conduites sont alors répréhensibles.

Certains, bien insérés socialement, recherchent avant tout la proximité de l'enfant (souvent un proche). Ils passent à l'acte par des caresses ou des attouchements.

D'autres présentent des fantasmes beaucoup plus envahissants. Souvent solitaires et quelque peu marginaux, ils assouvissent leurs désirs par la pornographie ; sous l'effet de l'alcool ou de drogues, ils peuvent ponctuellement aller jusqu'au viol.

Les personnalités névrotiques sont conscientes de leurs fantasmes, de leurs frustrations et souvent en souffrent. Si elles viennent à être découvertes, elles éprouvent culpabilité et honte, comme une atteinte à

leur image. Un traitement psychothérapeutique est alors possible.

Les personnalités perverses

Les actes pédophiles posés par une personnalité perverse s'avèrent particulièrement déroutants sur le plan de la raison humaine et singulièrement déléters, voire mortifères, dans leurs conséquences sur les victimes et leur entourage. Ces sujets luttent contre l'angoisse en procédant à un aménagement parfois très rigide, appelé "clivage du moi".

Deux attitudes coexistent au sein d'une même personne. L'une est saine et peut faire douter de la véracité de l'accusation : "Tous, mais pas lui". L'autre, malsaine, est régie par la "loi de son désir" et impose à la victime des actes parfois très violents et un discours hautement capteur déniait la réalité.

Ces personnes peuvent être très intelligentes et très bien insérées socialement. Elles appartiennent parfois à des réseaux de pédophilie ou de prostitution infantile. Elles n'expriment aucune souffrance et

SEXUALITÉ ET MORALE

► Désir, confiance, abandon n'existent pas, et font place à la surprise, à l'angoisse et à la peur. Manifestement, le libre consentement n'existe pas, ni le respect du désir d'autrui.

L'inégalité entre les partenaires est flagrante. L'adulte exerce un pouvoir psychologique, physique et moral sur l'enfant, mis en situation de grande infériorité et de dépendance.

● Au regard d'une simple morale naturelle, les actes de pédophilie sont condamnables et, comme tels, punis par la loi. Le moral et le légal se retrouvent ici pour stigmatiser et punir ces injures et ces blessures faites aux enfants.



PÉDOPHILIE ET CÉLIBAT

Il n'y a pas plus de cas de pédophilie chez les célibataires que chez les mariés. Le célibat consacré renforce ni ne diminue les pulsions. Une structure psychologique profonde qui entraîne aux abus sexuels. Mais on attend à juste titre du prêtre, raison de son ministère, une attitude irréprochable.

Dans l'Église latine, l'appel au presbytérat n'est adressé qu'à des hommes qui, en réponse à un appel

de Dieu, choisissent librement de vivre la chasteté dans la continence, et s'en donnent les moyens. Cela suppose une bonne connaissance de soi-même, une maturité affective suffisante, la capacité à nouer des relations saines, ainsi que la pleine conscience de ce que signifie et entraîne le choix du célibat. La formation reçue doit aider à évaluer ce choix, et à le vivre dans la durée de manière positive.

L'inacceptable

n'éprouvent aucune culpabilité. Elles sont le plus souvent totalement incapables de reconnaître la gravité de leurs actes. L'entourage peut donc être extrêmement désarçonné, car cette personne pédophile trouve son plaisir à manipuler les autres : enfants et adultes, y compris experts et juges.

Les psychopathes

Il s'agit de personnes, souvent de faible niveau intellectuel, violentes et instables, très fortement dominées par leurs pulsions sexuelles.

Le poids du silence

Dans les affaires de pédophilie, les faits sont souvent occultés : pour des raisons différentes, toutes les personnes concernées maintiennent le silence.

Du côté de l'agresseur

Le silence fait partie intégrante de la personnalité de l'agresseur : celui-ci est enfermé dans un monde de toute-puissance, de déni des différences de sexe et de génération. Le silence est

Ces sujets associent les violences sexuelles à d'autres types de violence et de délinquance. Ils recourent fréquemment à la prostitution, adulte ou infantile. Leur but est moins la jouissance physique immédiate que celle provoquée par la peur, voire la terreur, inculquées à la victime. Il y a ici une volonté délibérée de salir l'enfant.

D'une grande froideur affective, ces personnes n'éprouvent pas non plus de culpabilité.

Les tueurs en série qui sont fréquemment des criminels sexuels appartiennent assez

souvent à ce type de profil psychologique.

Dans la pratique, répétons-le, il n'existe cependant pas de sujet psychopathe ou pervers à "l'état pur".

Depuis la personnalité névrotique avec une légère fixation pédophile jusqu'aux personnalités perverses immatures ou psychopathes, tous les intermédiaires existent. Mais certains sont plus dangereux que d'autres, en particulier à cause de la chape de silence qu'ils induisent. Il s'agit de les repérer sans se laisser manipuler.

- Le silence lui permet de dénier la gravité de l'acte et ses répercussions sur la victime, en invoquant le consentement ou même la demande de l'enfant.

Dans ses rapports avec l'entourage

- Lorsque l'agresseur a une personnalité clivée, son double discours engendre l'incrédulité et le malaise de l'entourage. La partie saine de sa personnalité, son statut social et cultu-

rel, ses engagements professionnels, font douter de la réalité de tels actes.

Du côté de l'enfant

L'enfant se heurte à un véritable mur de silence.

Dans ses rapports avec l'agresseur

- L'enfant a peur : l'agresseur lui a fait promettre le secret sous la menace ; ou bien celui-ci est une personne qui a autorité sur lui, ou encore quelqu'un qui est, pour tous, une référence morale qu'il ne peut accuser.

- Quand il s'agit d'un proche incestueux, il est partagé entre le fait qu'il n'aime pas cela, mais aime celui qui l'agresse. Il a peur de déchirer sa famille et d'en être tenu pour responsable.

Dans ses rapports avec l'entourage

- L'enfant parle mais on ne sait pas l'entendre, ou bien il n'a pas les mots pour expliquer et craint de ne pas être cru. Il parle souvent plus tard, lorsqu'il n'est plus en contact avec son agresseur.

- Il a honte : il se sent coupable de ne pas avoir su refu-

ser, ou d'y avoir ressenti du plaisir ou satisfait sa curiosité.

- Il pense que ce qu'il subit est normal, que tous les adultes sont d'accord sur cela.

Du côté des parents

Le silence peut parfois être choisi avec les meilleures intentions. Mais il est plus souvent le résultat du profond désarroi que crée ce genre de situation.

Dans leurs rapports avec l'enfant

- Les parents ne décodent pas ou ne croient pas ce que dit l'enfant.

- Ils ne veulent pas traumatiser davantage l'enfant et préfèrent laisser les choses se cicatriser.

- Ils pensent que l'enfant va oublier et qu'il ne faut surtout plus en parler.

Dans leurs rapports avec l'entourage

- Ils ne veulent pas s'engager dans une procédure judiciaire, qu'ils ne maîtrisent pas, qui fait peur et qui risque de coûter cher.

- Ils ont peur du "qu'en-dira-t-on."

UNE MORALE ÉCLAIRÉE PAR L'ÉVANGILE

Certaines valeurs, comme le respect du libre consentement, l'égalité dans le couple, sont généralement reconnues comme morales par une majeure partie de nos contemporains.

Elles constituent déjà une série de repères précieux. Pour autant, elles demeurent très en deçà de ce que l'Église catholique, fidèle au message de l'Évangile, enseigne et propose.

La relation sexuelle trouve sa pleine signification et sa beauté lorsqu'elle est vécue au cœur de l'union conjugale. Pour les chrétiens, elle est le signe d'une alliance qui est à l'image de celle que Dieu nous offre, totale et définitive.

Les agressions sexuelles contre les enfants ont été sévèrement condamnées dès le 1^{er} siècle du christianisme. Des conciles ont souvent rappelé la prohibition de l'avortement, de l'infanticide, de l'inceste et de la vente des enfants en proclamant le respect absolu de toutes les formes de vie. Ces convictions de foi n'ont pris progressivement leur place dans les consciences et les manières de vivre.

Il a toujours été tragique pour les enfants d'être les victimes de prêtres et dramatique pour

L'inacceptable briser la loi du silence

● Il arrive qu'il y ait une forme de complicité des adultes, y compris des parents, qui trouvent leur compte à fermer les yeux, pour sauvegarder l'image d'un couple, pour respecter une autorité supérieure, pour ne pas remettre en question des avantages financiers.

Du côté des institutions

Le silence est le plus souvent un réflexe de protection des institutions mais reflète aussi la difficulté d'appréhender ce type de situation.

Dans leurs rapports avec l'agresseur ou l'enfant

● Il est tellement difficile d'imaginer ces faits commis par des collègues apparaissant irréprochables que les responsables de l'institution n'y croient pas.

● Par méconnaissance de la loi et du fonctionnement de la justice, on ne sait pas comment gérer ces situations, ni quelles mesures prendre pour les empêcher.

Dans leurs rapports avec le monde extérieur

● La réputation et l'image de l'institution (Église, mouvement, association sportive, établissement scolaire...) semblent plus importantes que la dénonciation publique de faits concernant une ou quelques personnes.

● Les membres d'une institution sont identifiés à celle-ci : la mettre en cause revient pour certains à se dévaloriser personnellement.

De lourdes conséquences pour l'enfant

Un traumatisme psychique

● L'enfant abusé a subi une effraction, a été dépossédé de son corps, traité comme une chose. Il éprouve le sentiment d'être sali, et même "contaminé", donc impossible à purifier. En lui, l'estime de soi est profondément atteinte. Il se sent envahi, ne peut plus penser à autre chose. Pour les garçons, le fait d'avoir été caressé, pénétré, peut être vécu comme une négation de

leur identité et de leur virilité. Les filles, elles, peuvent aussi craindre de ne pas pouvoir avoir d'enfants.

● Selon son âge, selon les informations que l'enfant a reçues, il comprend plus ou moins bien ce qui lui arrive, ce qui est normal ou pas, ce qui est bien et ce qui est mal. Il se sent en même temps impuissant à se protéger et coupable de ne pas avoir su dire non, de ne pas avoir pu éviter

l'abus. Il a honte des sentiments contradictoires qu'il ressent : en même temps que le malaise ou la douleur, le plaisir d'avoir été choisi, et même parfois une forme de jouissance. Ce qui peut l'amener à croire qu'il s'est montré provoquant, et qu'il a donc une part de responsabilité dans ce qui s'est passé.

● Lorsqu'ils arrivent à l'âge des relations amoureuses et sexuelles, les jeunes adultes qui ont subi des abus ont du mal



à vivre leur sexualité de manière normale et heureuse. Même longtemps après les faits, ils se sentent souillés, dévalorisés et méprisables.

Il semble que cela influence aussi parfois leurs choix sexuels ultérieurs : les garçons peuvent reproduire ce qu'ils ont vécu et devenir à leur tour agresseurs. Les filles tiennent les garçons à distance en se réfugiant dans des conduites ou des comportements homosexuels ou encore dans la prostitution.

Une atteinte physique

● La pénétration vaginale ou anale entraîne de réelles dou-

leurs physiques. Elle provoque des lésions, des infections qui peuvent devenir chroniques, ou des irritations qui gênent l'enfant durablement. Cette douleur est redoublée par l'anxiété, car il ne comprend pas ce qui lui arrive, au contraire de l'accident ou de la maladie (où l'on explique pourquoi cela fait mal, combien de temps cela va durer, ce qui peut soulager).

Enfin, les grossesses ou les maladies sexuellement transmissibles ne sont pas à exclure.

● La souffrance psychique engendre des troubles physiques qui, à leur tour, retentissent sur tout le développement. En particulier chez les plus petits : en l'absence de mots, c'est le corps qui se souvient, avec des troubles psychosomatiques plus importants. Lorsqu'il y a eu fellation en particulier, les enfants développent souvent des maladies de gorge, des angines, des dégoûts, des vomissements répétés, des maux de ventre.

UNE MORALE ÉCLAIRÉE PAR L'ÉVANGILE

► L'Église de voir l'Évangile trahi par ceux qui devaient le servir. Ne vivant pas hors du temps, mettant à profit les progrès de la conscience des hommes et des sociétés, l'Église, au nom de l'Évangile, ne peut que faire sien ce nouveau combat en faveur des enfants, qui rejoint des convictions très chères au christianisme.

● Il y a manquement au devoir de protection du prochain, un prochain fragile, l'enfant.

● Il y a abus d'autorité, de pouvoir sur le faible, le dépendant, le plus petit, figure du Christ parmi nous.

● Il y a instrumentalisation du corps de l'autre, non respect de celui qui est comme moi, enfant de Dieu, habité par l'Esprit Saint.

Ces infractions à la loi, contraires à la morale, sont aussi en contradiction absolue avec l'Évangile. Elles constituent donc des fautes extrêmement graves au regard de l'Église, surtout lorsqu'elles sont commises par des prêtres et des religieux.

Portant atteinte à la liberté et à la dignité de l'homme, ces actes mutilent la relation au frère et, par conséquent, blessent profondément la relation à Dieu.

Des signaux d'alerte

Chez les enfants victimes

Il n'existe pas de signes spécifiques indicateurs d'abus sexuels. Il faut bien se garder d'établir une liste de critères qui prétendrait les diagnostiquer à coup sûr. Un seul ne suffit pas et ne peut jamais constituer une preuve.

Ces signes peuvent être révélateurs de malaises banals, mais, quelle que soit leur origine, il faut les prendre en compte. Les enfants qui ont été abusés associent souvent plusieurs signes de malaise, qui sont aussi des appels à l'aide.

A tous les âges

- la tristesse, le silence, les crises de larmes sans raison apparente ;

- le désintérêt pour tout, même pour jouer ;
- les maux de ventre, de tête, ou autres, les recours fréquents à l'infirmerie ;
- la méfiance, la peur envers les adultes, ou au contraire le fait de se cramponner à l'un d'entre eux ;
- le refus net d'aller quelque part, avec quelqu'un ou chez quelqu'un ;
- les changements brutaux de comportement : chute des résultats scolaires, apparition de cauchemars, d'insomnies, de troubles alimentaires ;
- une hyperagitation, une masturbation compulsive : l'enfant semble sans cesse à la recherche de sensations plus fortes ;
- un vocabulaire provocant, avec des expressions et des allusions ayant trait à la vie sexuelle qui ne semblent pas de son âge ;
- des comportements excessifs de voyeurisme, ou d'exhibitionnisme ;
- l'agressivité envers les autres enfants : il arrive que certains miment avec un autre, dans leurs jeux, les gestes qu'ils ont subis.

- la frayeur devant tout contact physique, de la part de qui que ce soit. Cela peut se traduire, par exemple chez les filles, par le refus de s'exposer en portant des robes.

A l'adolescence

Des abus sexuels qui ont eu lieu et ont été enfouis dans le silence durant l'enfance sont souvent révélés à la puberté. La maturation sexuelle fait resurgir les souvenirs, qui se manifestent par des troubles, des signes de mal-être général :

- les dépressions et tentatives de suicide, les blessures volontaires sur soi-même ;
 - les anorexies et boulimies ;
 - l'absentéisme et l'échec scolaire ;
 - les fugues ;
 - la provocation sexuelle, l'agressivité, jusqu'à l'agression, à leur tour, d'enfants plus jeunes ;
 - la consommation d'alcool et de drogue.
- De plus, en état d'ivresse, les adolescents sont des victimes faciles pour des agresseurs. En état de manque, ils peuvent être poussés à la prostitution pour se procurer de la drogue.

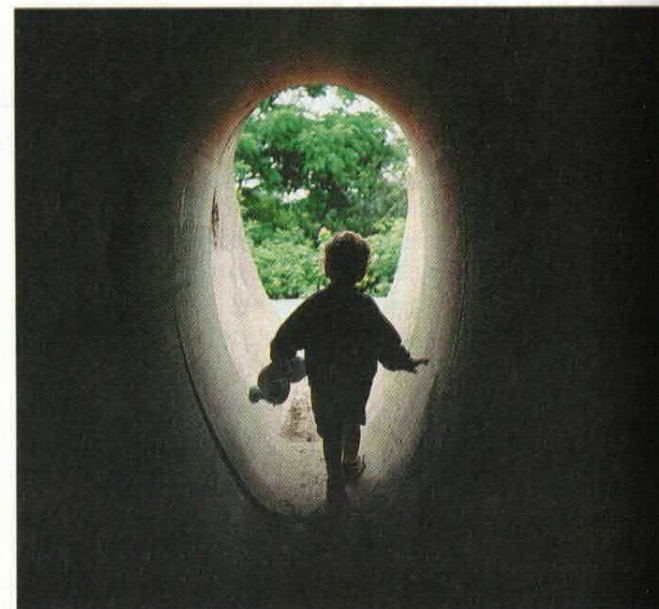
De façon générale, il faut porter une attention particulière à certains enfants ou adolescents qui sont des cibles plus accessibles :

- ils vivent en retrait, ou jouent le rôle de "tête de turc" des autres membres du groupe ;
- ils doivent faire seuls beaucoup de trajets, passent beaucoup de moments seuls chez eux ou dans la rue. Les parents ayant peu de temps pour s'en occuper, ils se débrouillent souvent par eux-mêmes ;
- ils sont affectés d'un handicap, d'une manière ou d'une autre.

Chez les adultes soupçonnés

Il y a très peu de critères clairs et déterminants pour repérer une personnalité pédophile, et celle-ci peut passer à l'acte à n'importe quelle étape de sa vie. Seule l'attention de chacun peut permettre de prévenir et limiter les risques de dérapage. Pour les éducateurs, certains signes demandent une vigilance accrue :

- l'absence de travail d'équipe, de communication entre adultes sur le travail éducatif avec les enfants, l'absence d'accord sur le



rôle et la place de chacun ;

- le silence habituel sur certains sujets, des éducateurs refusant de se laisser interroger sur leurs pratiques ;
- l'existence de rumeurs insistantes ;
- une impression persistante de malaise, même si elle est seulement due à l'intuition personnelle ;
- la présence de personnalités fragiles, qui ont peu d'estime pour elles-mêmes, peu de confiance dans leurs capacités, qui n'arrivent pas à nouer de

relations satisfaisantes avec d'autres adultes, du même sexe ou non ;

- le passage d'éducateurs d'institution en institution, sans raisons apparentes, sans explications ;
- le fait qu'un adulte soit toujours entouré par le même petit groupe d'enfants, qu'il invite régulièrement un enfant à son domicile ou qu'il l'emmène en vacances ;
- la multiplicité excessive de cadeaux de la part d'un éducateur aux enfants.



REPÈRES JURIDIQUES

Les différentes infractions pénales qui sanctionnent des actes de pédophilie et leur prescription

Les agressions sexuelles

Il convient de distinguer le viol, qui est un crime passible de la cour d'assises, des autres agressions sexuelles, qui constituent des délits relevant du tribunal correctionnel.

● Le viol

Le viol consiste, selon l'article 222-23 du code pénal, en tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur une personne par violence, contrainte, menace ou surprise. Cela concerne aussi bien les actes de pénétration vaginale ou anale, au moyen d'un organe sexuel, d'un doigt ou d'un objet, que des actes de pénétration buccale par un organe sexuel.

Le viol est puni de 15 ans de réclusion criminelle. La loi prévoit, dans l'article 222-24, plusieurs circonstances aggravantes, notamment lorsqu'il est commis sur un mineur de moins de 15 ans, lorsque l'auteur est

un ascendant légitime naturel ou adoptif, lorsque l'auteur a autorité sur la victime ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, ou encore lorsque le viol est commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice. Dans ces cas, la peine peut aller jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle. Si le viol est accompagné de tortures et actes de barbarie, il est puni de la réclusion criminelle à perpétuité.

● Les autres agressions sexuelles

Il s'agit de toutes les atteintes sexuelles commises avec violence, contrainte, menace ou surprise, sans acte de pénétration sexuelle (article 222-27). La peine prévue est de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende, portée à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende lorsque la victime est âgée de moins de 15 ans (article 222-29). Si, dans ce dernier cas,

l'auteur est un ascendant légitime naturel ou adoptif, une personne ayant autorité sur la victime ou ayant abusé de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, ou si l'agression a été commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice, la peine sera de 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (article 222-30).

Les atteintes sexuelles

Le fait, par un majeur, d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de moins de 15 ans est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (article 227-25) et de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende lorsque l'auteur est un ascendant légitime, naturel ou adoptif, ou une personne ayant autorité sur la victime (article 227-26).

Lorsque la victime mineure est âgée de plus de 15 ans et non

émancipée par le mariage, les mêmes faits sont punis de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende s'ils sont commis par un ascendant légitime naturel ou adoptif, une personne ayant autorité sur la victime ou ayant abusé de l'autorité que lui confèrent ses fonctions (article 227-27).

Il est très important de noter que l'adulte ne peut se prévaloir du consentement de la victime pour s'exonérer de sa responsabilité pénale.

La corruption de mineur

Selon l'article 227-22 le fait de favoriser ou de tenter de favoriser la corruption d'un mineur est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Ces peines sont portées à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende notamment lorsque le mineur est âgé de moins de 15 ans ou que les faits sont commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif.



C. SIMON / CIRIC

Les mêmes peines sont applicables au fait, commis par un majeur, d'organiser des réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles un mineur assiste ou participe. La projection à des mineurs de cassettes de nature pornographique a été jugée constitutive du délit de corruption de mineurs.

L'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur

L'article 227-23 punit de 3 ans d'emprisonnement et de

45 000 € d'amende la fabrication, la transmission et la diffusion d'images de mineurs à caractère pornographique. Les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende lorsque la recherche et la diffusion d'

l'image se sont faites par un réseau de télécommunication comme internet.

La prescription

La prescription est de 3 ans en matière de délit et de 10 ans en matière de crime (articles 7 et 8 du code de procédure pénale). Le délai de prescription commence à courir à dater de la majorité des mineurs victimes d'infractions de nature sexuelle. Selon la nature des agissements, les poursuites peuvent donc être engagées dans les 3 ans ou dans les 10 ans qui suivent la majorité.



AGIR ET RÉAGIR



En présence de faits précis : informer la justice

Lorsque quelqu'un a connaissance d'un crime (rappelons que le viol est un crime) ou de faits précis concernant des privations, mauvais traitements ou atteintes sexuelles sur des mineurs de moins de 15 ans, il doit en informer la justice. Dans cette hypothèse, il n'y a pas lieu de faire une distinction en fonction de la qualité de l'agresseur présumé. Qu'il soit prêtre, éducateur laïc ou membre de la famille de la victime, la dénonciation s'impose.

Les articles 434-1 et 434-3 du code pénal punissent de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende la non-dénonciation de tels faits.

Dénonciation n'est pas délation

Ce mot "dénonciation" a une connotation péjorative. Pourtant, il ne s'agit pas de se livrer à la délation, mais de se conformer à une obligation légale, celle d'informer la justice pour le bien de l'enfant et, indirectement aussi, pour le bien de l'Église et de toute la société. L'obligation de dénoncer de tels

faits est, en conséquence, la règle générale qui s'impose à tout citoyen.

La seule exception prévue à ce principe concerne les personnes tenues au secret professionnel (voir encadré page 32). La dénonciation consiste à communiquer aux autorités compétentes les informations dont on dispose. Elle se fera soit par courrier adressé au procureur de la République auprès du tribunal de grande instance, soit par écrit ou oralement au commissariat de police ou à la gendarmerie.

Il ne s'agit pas de l'obligation de dénoncer l'auteur des faits, mais bien de l'obligation de dénoncer les faits eux-mêmes. Sauf évidemment si l'on a été témoin soi-même d'actes sexuels abusifs et que l'on a pu identifier quelqu'un.

Celui qui s'abstiendrait d'agir dans un tel cas pourrait, en plus, se voir reprocher la non-assistance à personne en péril, punie de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende (article 223-6 du code pénal).

Enfin, la victime de tels agis-

Repérer les

Des situations, souvent équivoques, peuvent se présenter.

- Un éducateur remarque des troubles de comportement chez un enfant ou a des inquiétudes sur sa situation familiale.
- Le comportement d'un prêtre ou d'un éducateur laïc suscite des interrogations.

Les réactions doivent s'adapter selon les différents cas de figure et selon la nature des informations dont on dispose. La loi exige, en effet, que les autorités

situations

judiciaires soient informées chaque fois que quelqu'un a connaissance de faits précis concernant des abus sexuels sur des mineurs. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire lorsqu'il n'y a que des soupçons. Le silence est mortifère et joue dans les affaires de pédophilie un rôle particulièrement pervers.

Divers mouvements et services d'Église ont déjà élaboré des documents donnant les démarches à suivre lorsqu'ils se trouvent confrontés à de tels problèmes. On s'y reportera.

La complexité du phénomène de la pédophilie rend les abus difficiles à détecter. Il n'est pas toujours évident de savoir quelle attitude adopter ou quelles démarches entreprendre.

Il est impossible, dans le cadre de cette brochure, d'envisager toutes les éventualités qui peuvent se présenter. Mais il est important de bien repérer la situation pour déterminer l'action qui préserve au mieux l'intérêt de l'enfant.



REPÈRES JURIDIQUES

Le secret professionnel

La loi sanctionne la non-dénonciation de crimes ou de privations, mauvais traitements ou atteintes sexuelles sur un mineur de moins de 15 ans d'une peine de trois ans de prison et de 45 000 € d'amende (art 434-1 et 434-3 du code pénal).

Dans le même temps, la loi sanctionne la violation du secret professionnel d'une peine d'un an de prison et de 15 000 € d'amende (art 226-13 du code pénal). Il en résulte un évident conflit de devoirs pour les personnes qui ont connaissance de tels actes mais qui sont tenues au secret professionnel.

C'est pourquoi la loi fait une exception au principe général de la dénonciation. Elle prévoit que les personnes astreintes au secret professionnel ne sont pas tenues de dénoncer les faits dont elles ont connaissance (art 434-1 et 434-3 du code pénal).

Ainsi, un médecin peut soigner une blessure par balle sans être obligé d'en informer la justice. Mais, notamment pour les at-

teintes sexuelles commises sur un mineur de moins de 15 ans, la loi fait une exception à l'exception. Dans un tel cas, celui qui est tenu au secret professionnel a la possibilité d'informer les autorités compétentes sans encourir la sanction prévue pour la violation du secret professionnel. Mais il n'en a pas l'obligation, la loi reconnaissant une "option de conscience".

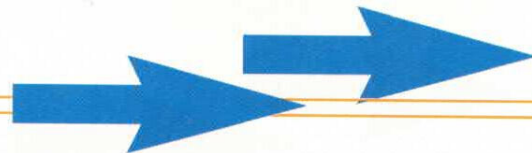
● Parmi les personnes tenues au secret professionnel en droit français, figurent depuis longtemps les ministres du culte. Cela concerne, dans l'Église catholique, les ministres ordonnés (diacre, prêtre, évêque) ainsi que les laïcs en responsabilité ayant reçu une lettre de mission de l'évêque. Le secret ne se limite pas aux seules confidences reçues par les prêtres dans le cadre de la confession, mais s'attache à toute information confidentielle reçue par les ministres du culte dans le cadre de leur ministère.

● Le secret professionnel est souvent mal compris aujourd'hui.

A certains, il apparaît comme un privilège indu qui doit céder le pas devant le désir de transparence de notre société. C'est oublier que le secret professionnel a une fonction essentielle dans une société démocratique. Il préserve un espace de confiance et de liberté de parole sans lequel aucun lien social ne peut exister.

● Le secret professionnel engage la responsabilité de celui qui le reçoit. Il ne doit pas fonctionner comme un lieu de non-droit ou une échappatoire devant les responsabilités juridiques et morales de chacun.

Ainsi, un prêtre qui reçoit les confidences de l'auteur d'un crime ou d'un délit doit tout mettre en œuvre pour que celui-ci assume ses responsabilités tant à l'égard de la victime qu'à l'égard de la société, et se confie donc à la justice.



sements et ses parents, si elle est mineure, peuvent porter plainte contre l'agresseur. La plainte simple peut être faite auprès de la police ou de la gendarmerie. La plainte avec constitution de partie civile nécessite le concours d'un avocat. La constitution de partie civile permet à la victime de demander à la justice réparation de son préjudice.

La dénonciation ou la plainte auront des conséquences importantes : elles mettent en œuvre

une procédure judiciaire qui risque de bouleverser la vie de tous les intéressés. La loi punit d'ailleurs les dénonciations malveillantes ; elles peuvent constituer notamment les délits de dénonciation calomnieuse ou de diffamation.

Il importe donc toujours de discerner le plus objectivement possible quelle est la vérité, surtout lorsque l'on connaît les drames que peuvent entraîner pour les adultes de fausses dénonciations.

La dénonciation est donc obligatoire et indispensable chaque fois qu'il y a une connaissance précise de faits constitutifs de crime ou de privations, mauvais traitements ou atteintes sexuelles sur mineurs.

Elle est à manier avec précaution dans des situations précises. D'autres façons de venir en aide à un enfant peuvent alors s'avérer plus adéquates.

En l'absence de faits précis : comment protéger l'enfant ?

Malheureusement, dans les affaires de pédophilie, les révélations directes sont rares. Les situations sont souvent confuses. Rien ne permet alors d'affirmer avec certitude qu'il y a abus et, de fait, dans le doute chacun s'abstient de réagir.

Lorsque des années plus tard, une affaire éclate, nombreux sont ceux qui se souviennent avoir noté quelque chose mais, ne sachant à qui s'adresser, se sont tus. Il faut donc en parler, pour ne pas risquer de passer à côté d'un problème grave. Mais la réaction doit s'adapter aux circonstances.

Des difficultés dans la famille

Un enfant peut présenter des signaux d'alerte (voir page 26) qui inquiètent un éducateur et laissent supposer qu'il y a une difficulté d'ordre sexuel dans sa

famille. L'éducateur, après avoir évalué avec d'autres la pertinence de ce souci, doit alerter au plus vite l'un des services sociaux chargés de la protection de l'enfance :

● le médecin d'un centre

LES ABUS SEXUELS ENTRE MINEURS

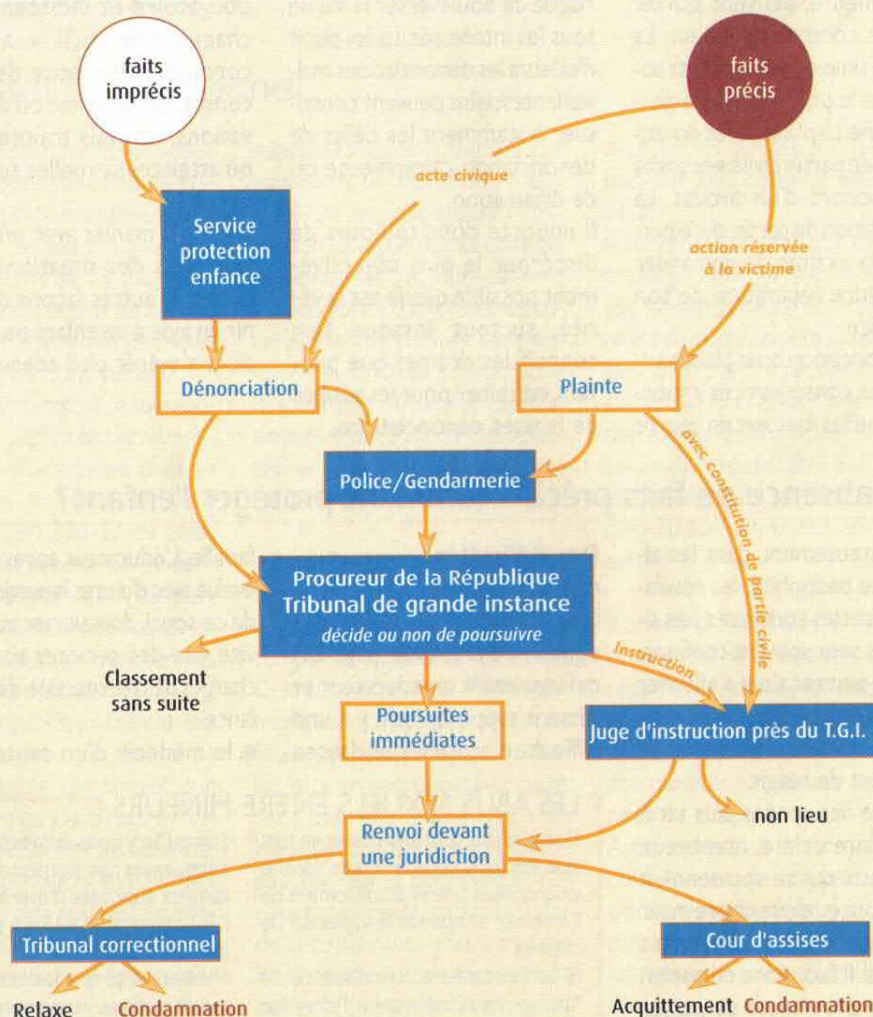
Ces abus ne sont pas traités en tant que tels dans cette brochure, mais le phénomène prend actuellement de l'ampleur et appelle la vigilance de chacun.

Si un éducateur a connaissance de faits constitutifs de viol ou d'atteintes sexuelles sur mineur, l'obligation de dénonciation joue, y compris si l'agresseur est mineur.

Lorsqu'il n'y a pas de faits précis, simplement des signaux d'alerte, l'éducateur doit se faire aider pour évaluer la situation.

Il veillera à ce que les jeunes ne soient ni victimes ni agresseurs, et sent donner librement leur version des faits et à ce que les parents soient avertis.

LA DÉNONCIATION ET SES SUITES JUDICIAIRES



Pour les prévenus : possibilité d'appel sur les décisions pénales et civiles
 Pour les victimes : possibilité d'appel uniquement sur la décision civile.

PMI (Protection maternelle et infantile) auquel chaque commune est rattachée ;

- un CMPP (centre médical psychopédagogique) ;
- les assistantes sociales du secteur, par l'intermédiaire de la mairie ou du centre social local ;
- le service d'aide sociale à l'enfance (ASE) du Conseil général de chaque département. Les téléphones verts (voir page 47) ont également vocation à conseiller et orienter.

Les services sociaux interviennent dans les familles pour évaluer la situation. S'il y a des problèmes particuliers et refus de collaboration de la famille, les autorités judiciaires seront alertées. L'accompagnement des familles sera également assuré s'il s'agit de difficultés psychologiques ou matérielles.

L'éducateur peut prendre lui-même contact avec ces services ou conseiller aux parents de le faire. Cette démarche, en l'absence d'éléments précis permettant une dénonciation, a le mérite de ne pas fermer les yeux sur d'éventuelles difficultés graves, mais d'en confier le soin à des spécialistes, mieux à même de les

gérer, dans le respect de toutes les personnes concernées.

Des soupçons à propos d'un prêtre ou d'un éducateur laïc

Les soupçons peuvent provenir de rumeurs, d'informations plus ou moins précises, de lettres anonymes, ou plus simplement d'un sentiment de malaise ressenti devant les pratiques éducatives de l'intéressé ou le type de relations qu'il noue avec les enfants.

- Comme dans le cas précédent, il faut, tout en gardant un souci de prudence face à ces rumeurs, ne pas rester seul avec son inquiétude, la partager avec deux ou trois personnes de confiance pour en évaluer la pertinence.

● Si ces faits concernent un ou des enfants identifiés, il faudra alerter l'un des services de protection de l'enfance comme il est indiqué plus haut.

● Ensuite, il serait souhaitable de faire part, toujours à plusieurs, de cette inquiétude à l'éducateur ou au prêtre en question, en prenant soin de lui faire comprendre que cet entretien a pour objet de l'aider autant que les enfants. Et ceci

en montrant une grande fermeté sur le respect des personnes impliquées et les conséquences qu'il faudra tirer le cas échéant.

Plusieurs hypothèses se présentent.

- Le prêtre ou l'éducateur éprouve des difficultés dans ses relations avec des enfants pour des raisons toutes autres que des actes de pédophilie : un entretien peut l'aider à en prendre conscience et à identifier des attitudes à modifier.

● Au contraire, s'il a réellement quelque chose à se reprocher, l'entretien peut, en fonction de sa personnalité plus ou moins fragile ou perverse, prendre une tournure difficile, et l'intéressé peut ne pas reconnaître ses difficultés.

● Si un tel entretien n'est pas possible, ou s'il a eu lieu mais n'a pas permis de dissiper les doutes, il faut immédiatement prévenir le responsable hiérarchique de l'intéressé. Celui-ci prendra en charge le dossier.

En cas d'hésitation sur la personne à prévenir, il est toujours possible de s'adresser au vicaire épiscopal concerné, ou à l'évêque directement.

Quelques principes d'action

La protection de l'enfant est la priorité absolue : on se placera d'emblée du côté de la victime et du plus faible.

Pour recueillir les confidences d'un enfant

- Garder à l'esprit qu'il n'appartient pas à l'éducateur de mener lui-même une enquête. Celle-ci est du domaine des services sociaux ou de la police.
- Éviter de montrer une trop grande émotion, mais encourager l'enfant en lui disant qu'il a raison de parler. Admettre que ces choses sont effectivement difficiles à exprimer.
- Ne pas mettre en doute sa parole : reconnaître ce qu'il a subi, dire ce qui est bien ou mal, le remercier de la confiance

ainsi faite, réaffirmer que cela ne change rien à la tendresse, au respect qu'on lui porte et lui promettre le soutien des adultes.

- Garder une description écrite exacte des faits et des propos de l'enfant.
- Éviter de lui faire répéter plusieurs fois son histoire. Il arrive alors que l'enfant, se rendant mieux compte de la gravité de ce qu'il avance, de l'émotion que cela suscite, se rétracte peu à peu, jusqu'à se taire.

Pour les mesures d'urgence

- Prévenir l'enfant que la confiance ne peut pas toujours être gardée. De même, s'il s'agit d'un enfant qui a recueilli la confi-

dence d'un autre, rappeler que les adultes sont obligés d'agir lorsqu'un enfant est en danger. Les abus sexuels font partie de ces cas.

- Ne pas le confronter à l'agresseur ; l'enfant en a peur et, de toute façon, se fera traiter de menteur. Ce sera l'affaire de la justice. Éviter aussi la multiplication des confrontations avec les témoins et les médias.
- S'entourer d'une "cellule de crise" de deux ou trois personnes (assistante sociale, médecin, psychologue), demander à quelqu'un de prendre part à l'entretien avec l'éventuel agresseur, pour ne pas risquer d'être manipulé, du fait même du fonctionnement psychologique de ce type de personnalité.
- Ne jamais désigner nommément l'agresseur, mais rapporter les propos relatés par l'enfant (jusqu'à sa condamnation, l'adulte est présumé innocent).
- De façon préventive, constituer une liste d'adresses indispensables dans ce type d'affaires : coordonnées du procureur de la République, du juge des enfants, du service social, de l'hôpital.

Accompagner et reconstruire

L'enfant victime

Pour guérir d'un tel traumatisme, la victime doit pouvoir exprimer sa blessure, son sentiment de souillure et être entendue par un adulte de confiance. Elle pourra ainsi, peu à peu, reconstruire un monde habitable, réapprendre à se fier aux règles, retrouver du plaisir à vivre et se projeter dans l'avenir. Elle pourra quitter son statut de "victime" et redevenir un enfant ou un jeune, avec un avenir ouvert devant lui. Pour cela, elle aura à s'appuyer sur le "capital affectif" reçu dans sa petite enfance, sur sa propre capacité à rebondir, grâce à l'aide apportée par son environnement. L'accompagnement à long terme se fera "à la carte" ; le traumatisme n'est pas toujours proportionnel à l'abus subi et il n'y a pas de traitement unique, ni systématique, ni forcément immédiat. Mais il est possible de dégager quelques points d'attention.

Avec la famille

L'enfant peut se murer dans le silence. Ou bien parler beaucoup à ses amis de ce qui lui est arrivé : ce n'est pas toujours souhaitable, car cela risque de l'isoler et de le stigmatiser en tant que "victime". Aussi doit-il en premier lieu trouver un adulte de confiance, susceptible de l'entendre avec compétence et sérieux. Ce rôle incombe d'abord aux parents, premiers protecteurs de leurs enfants. Mais ils sont souvent désemparés, choqués, voire culpabilisés devant l'événement, ne sachant pas quelle attitude adopter. Ils ont besoin d'être eux-mêmes aidés, ainsi que les frères et sœurs, afin de pouvoir mieux entourer la victime. Il peut être utile de les aider à choisir aussi une personne sur qui ils pourront s'appuyer et à qui ils pourront se confier pendant cette période.

LE PARDON

Pardoner semble parfois une attitude impossible. Pardoner serait une lâcheté, un manque de courage et de lucidité de la part de celui qui a été victime. Refuser le pardon semble être la seule manière de reconnaître la gravité de la faute commise. Dans le cas de la pédophilie, les parents de l'enfant abusé se sentent profondément trahis, la confiance accordée a été trahie, foucée. Ils éprouvent ce sentiment avec une grande intensité. L'enfant, lui, se sent souillé d'une façon indélébile. La honte a mal à s'effacer. A lui aussi, pardonner semble impossible à tout jamais. Parfois, cependant, après un long mûrissement qui peut durer des années, une démarche de pardon s'ébauche et s'affirme. Certes, du côté de l'agresseur, aussi, demander pardon n'est pas un acte neutre. Il doit être précédé par bien des étapes toutes nécessaires : l'aveu du mal commis, la responsabilité affirmée des actes posés, l'épreuve de la justice rendue, l'acceptation de la peine infligée. Se reconnaître et être reconnu comme responsable de ses actes relève de la dignité accordée à la condition humaine. Celui qui peut alors faire la démarche de demander pardon ne réclame

FACE AUX MÉDIAS

Les agressions sexuelles à l'encontre des enfants soulèvent beaucoup d'émotion, et donc l'intérêt de la presse. Le responsable de l'institution concernée est, de fait, le plus au courant de la situation. Il ne refusera pas de répondre aux questions des journalistes, pour éviter des informations erronées. Il s'efforcera de dire l'essentiel, de manière exacte, en phrases simples et ra-

pides ; en n'essayant pas de minimiser les faits, mais en les résumant sans commentaires, sans désigner nommément des personnes. Il peut rappeler les termes de la loi assurant la protection des mineurs, et les décisions prises ou actions menées en conformité avec celle-ci. Dans certains diocèses, il existe des personnes de référence, notamment le délégué épiscopal à l'information.

Avec les professionnels

Lorsque l'abus est intrafamilial, la victime aura besoin d'une psychothérapie, sous une forme ou une autre, immédiatement ou plus tard. Il existe peu d'équipes spécialisées dans la prise en charge des abus sexuels. Mieux vaut donc privilégier le recours à un psychologue ou un pédopsychiatre proche du domicile. Les soins aux victimes

d'abus sexuels sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

A travers l'institution de la justice

Dans la plupart des cas, l'enfant ou le jeune aura également à faire face à la procédure judiciaire. Dans la mesure de sa compréhension, il sera informé des démarches et suites à venir (auditions suc-

cessives, lenteur de la procédure, possibilité de classement sans suite...). L'intervention de la justice peut être bénéfique pour la victime.

En désignant l'adulte comme seul coupable, l'enfant ou le jeune peut se libérer de son propre sentiment de culpabilité.

Mais dans ces affaires, les procès se soldent souvent par des non-lieux. Cela ne signifie pas

obligatoirement que l'enfant ou le jeune a menti. Les preuves sont en effet difficiles à établir, surtout lorsque les faits remontent à l'enfance et ne sont révélés que bien plus tard. Il peut arriver aussi que

les faits soient déjà prescrits au moment de leur révélation (voir repères juridiques page 29). La victime doit être prévenue de ce risque, car il est difficilement acceptable pour elle.

Le groupe

Au-delà des personnes directement concernées, victimes et agresseurs, c'est tout un groupe qui a parfois vécu les événements de près ou de loin (école, classe, équipe sportive...). Lorsque l'agresseur y est étranger (par exemple, c'est un membre de la famille de la victime), un certain devoir de réserve s'impose. L'enfant ou le jeune concerné a besoin avant tout d'un lieu où il pourra continuer à vivre normalement, sans être étiqueté comme victime. En revanche, si l'événement concerne une institution, celle-ci doit prendre ses responsabilités et assumer sa fonction de protection des enfants et des jeunes. Il faut organiser l'information rapidement, dans le respect

de la loi, sans céder à la tentation du silence, qui est un leurre et ne préserve ni l'institution ni les personnes. Pour répondre à l'insécurité que les enfants ou les jeunes peuvent ressentir, les éducateurs ont à donner des informations adaptées à l'âge de chacun. Instaurer un climat de confiance permet à d'autres, qui auraient été agressés aussi, de s'exprimer.

Au-delà de l'explication des faits et des conséquences qu'ils entraînent, cela peut être ensuite l'occasion d'aller plus loin.

● Il peut être utile de rappeler le rôle de la justice dans la société, dont la fonction est de chercher la vérité, de dire le droit et de le faire respec-

LE PARDON

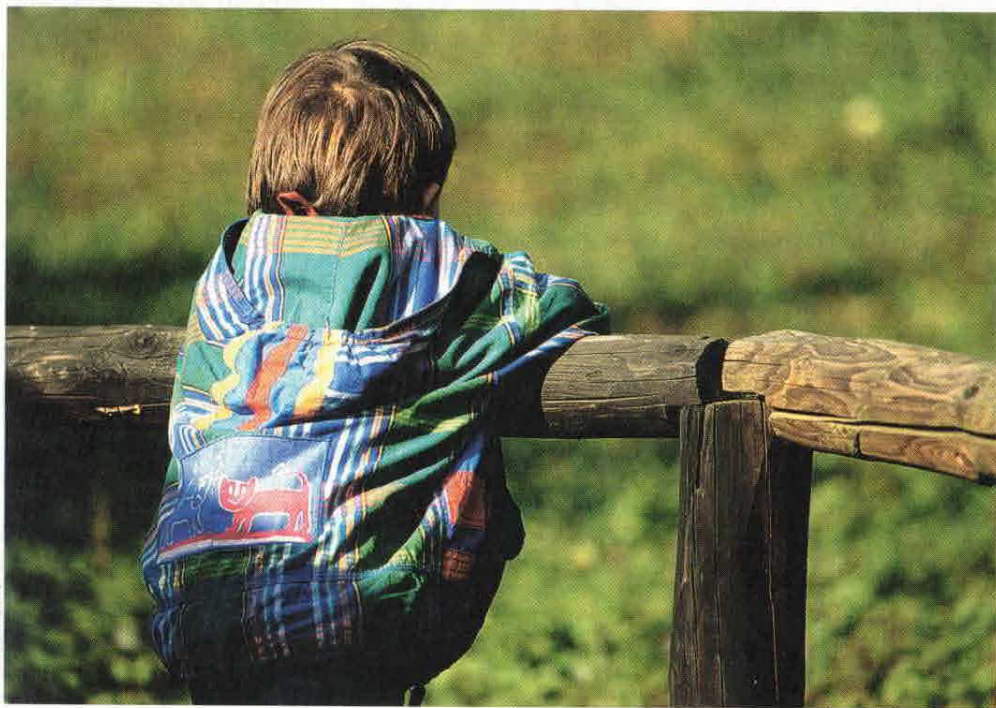
► pas l'oubli ni le refoulement de l'indicible. De même, celui qui accepte de donner son pardon ne décide pas de passer l'éponge et de faire comme si rien ne s'était passé. Mais l'un et l'autre acceptent que l'agresseur, par un vrai retour sur lui-même, a mesuré l'étendue de sa faute et fait preuve de sincérité en la regrettant publiquement.

● La victime accepte que son agresseur puisse passer à une autre étape de sa vie. Elle décide de croire à un avenir possible et d'admettre que personne ne peut se réduire à ses actes, aussi odieux soient-ils.

● Elle accepte surtout de refuser la vengeance aveugle, ce sentiment qui ne se satisfait pas de la justice rendue mais veut toujours aller au-delà, dans une spirale de violence sans fin.

Demander pardon, accepter le pardon est toujours douloureux. Le chemin pour y parvenir est long, parfois très long. Il ne s'agit souvent que d'un horizon vers lequel on aspire, sans toujours y parvenir.

● Et pour les chrétiens, au-delà du domaine juridique et psychologique, on peut entrer aussi dans le domaine de la foi ►



ter. Les peines prononcées ont pour but à la fois de punir la personne coupable d'actes particulièrement graves, de dissuader tout autre de les commettre, d'empêcher le coupable de continuer à nuire, et de lui permettre de s'amender et de se réconcilier avec la société.

- Il importe aussi d'affirmer que toute personne, y compris coupable d'abus sexuels, a droit à l'accompagnement et au respect. Si quelqu'un a commis des actes répréhensibles, il doit en rendre compte à la société et en accepter les conséquences.

Quelques suggestions

- Réunir d'abord les adultes du groupe pour donner à chacun, dans le respect de la loi, des informations claires et objectives sur la situation. Rappeler l'obligation de confidentialité qui entoure les informations concernant l'identité des personnes mises en cause. Définir ensemble la conduite à tenir vis-à-vis des enfants ou des jeunes, de leurs parents, de l'extérieur.

- Prévoir aussitôt après une réunion du petit groupe le plus concerné (classe, équipe...) avec son responsable, puis une réunion de l'ensemble des enfants ou des jeunes. Raconter ce qui s'est passé avec des mots adaptés à chaque âge. Rappeler les lois qui protègent les mineurs dans ces cas-là. Expliquer que les adultes sont tenus de faire appel à la justice, laquelle ouvre une enquête et prend des décisions pour assurer la sécurité de la victime. Accorder une large place aux questions, pour apaiser l'émotion et percevoir comment les événements sont ressentis.

- Proposer un lieu d'écoute individuelle pour ceux qui le désirent (avec l'infirmière, l'assistante sociale, un psychologue). Préciser que l'auteur présumé de ces violences ne reviendra pas en contact avec les enfants ou les jeunes tant que la justice ne se sera pas prononcée.

L'adulte agresseur

Pour la personne pédophile, la conduite à tenir n'est pas facile et, de toute façon, s'inscrit sur une longue période. Le terme même de guérison est ambigu : on ne guérit pas une organisation psychique, mais on cherche à contenir ses manifestations pathologiques.

La reconnaissance des faits

La personne doit d'abord pouvoir prendre conscience des faits qui lui sont reprochés. Si une telle appréhension est accessible à une personnalité névrotique, elle s'avère beaucoup plus difficile, voire impossible, si l'on est en présence d'une organisation psychique de type pervers. Néanmoins, l'imputation pénale, voire l'incarcération, peut, à chaque fois, en tant que rappel de la loi, contribuer à aider le sujet à redécouvrir le sens du réel et ainsi lui permettre de comprendre peu à peu la gravité des actes commis.

Cette première étape est presque toujours la plus délicate et la plus laborieuse. Mais si l'agresseur reconnaît les faits (notons cependant qu'en parler, ce n'est pas encore les reconnaître dans leur caractère coupable), la moitié du chemin d'amendement est effectuée.

Les ressources thérapeutiques

D'autres ressources thérapeutiques deviennent alors accessibles et pertinentes. Aucune n'est véritablement décisive en l'état actuel des connaissances, mais si l'agresseur s'est fermement interdit tout nouveau passage à l'acte, elles peuvent apporter des bénéfices non négligeables. On pense bien sûr à la psychanalyse qui suppose que la personne ait un réel désir de se remettre en question en profondeur, mais aussi à la psychothérapie de groupe. Dans le domaine médical, on a recours à un traitement par des médicaments. Prescrit avec le consentement de l'intéressé, ce traitement ne supprime pas les fantasmes

sexuels, mais diminue la libido et donc les possibilités de passages à l'acte. Il comporte cependant des effets secondaires non négligeables.

Un avenir incertain

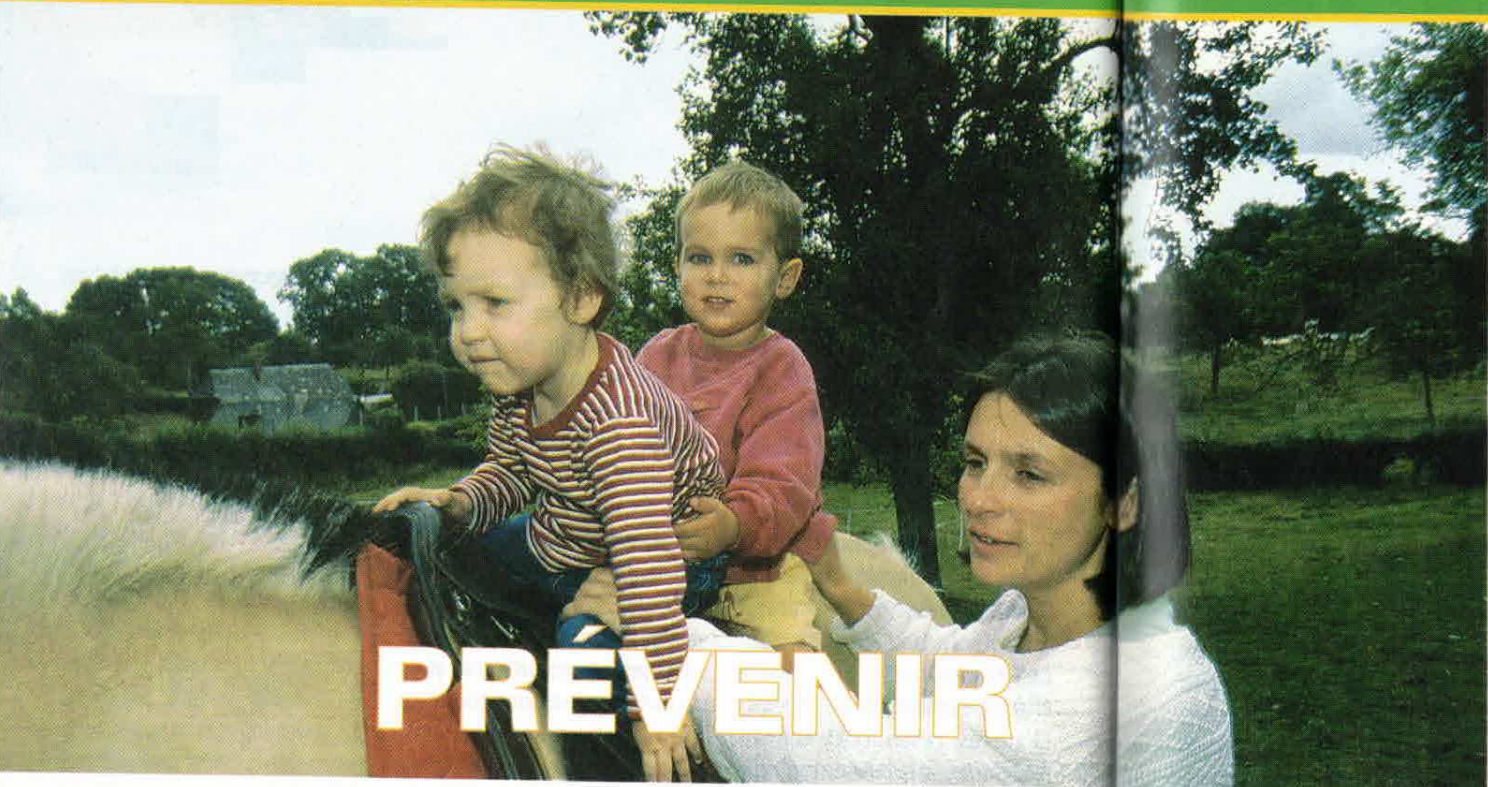
L'ensemble de ces dispositions n'est pas insignifiant, mais ne vise finalement qu'à apprendre au sujet à contenir ses pulsions. On gagne donc toujours à l'accompagner sérieusement, à mettre en œuvre d'autres ressources, en particulier spirituelles. Il faut prévenir toute situation de risque en l'éloignant définitivement de tout contact avec les enfants et en lui assurant une activité professionnelle stable, une intégration sociale et familiale dans la durée. Cela lui permettra de formuler un vrai projet d'avenir, source de gratifications suffisantes pour compenser le déficit narcissique. Cet accès à une nouvelle place dans la société doit cependant toujours s'accompagner d'une grande vigilance et de beaucoup de prudence, même après de nombreuses années sans récidive.

LE PARDON

► chrétienne. L'Église reconnaît que, malgré l'horreur des crimes commis, une certaine restauration de l'homme est toujours possible. Son espérance dans la grandeur et la dignité de l'homme ne s'effrite jamais. Sa conviction est que tout homme peut toujours être sauvé, à cause de Jésus-Christ, du mystère de la Croix. C'est pourquoi l'Église propose le sacrement du pardon. L'homme pécheur, aussi gravement pécheur soit-il, Dieu l'écoute et le pardonne quand il crie vers Lui : "Ce qui est impossible à l'homme est possible à Dieu", dit l'Évangile.

- Enfin, il appartient aux chrétiens de témoigner que l'existence terrestre de chacun n'est pas la fin de la destinée humaine. Et que la miséricorde de Dieu est infinie. Le Christ a ouvert à tous les hommes une voie nouvelle par sa résurrection.

Il reste que l'on ne pardonne pas sur commande. Le pardon se donne et se reçoit. Il s'offre et s'accepte. Ce geste n'apaise pas la souffrance, ne guérit pas le mal, mais raculeusement les blessures. Mais grâce au pardon, des chemins de liberté et d'humanité sont à nouveau possibles.



PRÉVENIR

Des éducateurs responsables

La nécessité de prévenir la pédophilie s'est imposée au fur et à mesure qu'ont été mieux connues l'ampleur et la gravité des conséquences des sévices sexuels.

Mais il n'existe pas de recette autre qu'un travail éducatif lent et patient à tous les niveaux. Celui-ci constitue la meilleure des préventions.

Chaque adulte, parent ou professionnel de l'enfance, à son niveau de responsabilité, doit faire l'effort de se donner et de transmettre des repères éducatifs plus solides, de développer le respect dû aux enfants, de fixer des règles de prudence. La réflexion dans des groupes de parents, la formation continue des catéchistes et des éducateurs, des rencontres avec des pédopsychiatres peuvent y contribuer. L'enjeu est de préserver la dignité et l'intégrité des enfants, et, au-delà, de permettre à cha-

cun une meilleure croissance humaine et spirituelle. Cela se fera par exemple en améliorant les recrutements, la détection des abus et les soins.

Les recrutements

Il s'agit de rendre impossible le choix d'éducateurs ou d'animateurs parmi des agresseurs sexuels, suspects ou déjà condamnés. Cela suppose non seulement la communication des informations adéquates à l'intérieur de chaque institution, mais aussi le recoupement des informations avec des sources exté-

rieures (des fichiers existent aux ministères de la justice et de la jeunesse et des sports).

La détection des abus

En repérant et dénonçant le plus précocement possible les abus sexuels, il devrait être possible d'en diminuer le nombre, d'en réduire la durée et de mettre hors d'état de nuire les agresseurs.

Les soins

La mise en place de réseaux professionnels de proximité (médecins avertis, psychologues formés) qui prennent en charge les enfants victimes, peut permettre d'éviter qu'ils deviennent agresseurs, à leur tour à l'âge adulte. Il importe aussi de prendre en charge les agresseurs ou ceux qui se sentent en danger de le devenir. Des adultes peuvent prendre conscience eux-mêmes de leur propre fragilité.

Si, même sans passage à l'acte, le contact avec des enfants entraîne chez certaines personnalités des pulsions, des scénarios intérieurs obsédants, elles doivent avoir le courage de s'en éloigner, en changeant de métier si besoin est, et de se faire aider.

FORMER DES PRÊTRES AUJOURD'HUI

En matière de prévention et de formation, l'Église catholique a une responsabilité particulière. Elle doit offrir aux futurs prêtres une formation humaine solide (capacitationnelle juste, maturité affective éprouvée, éducation de la sexualité qui ouvre à l'estime de la charité et à développer un climat de confiance qui favorise la prévention).

Les formateurs y sont rendus attentifs dès l'entrée au séminaire et aux diverses étapes qui aboutissent vers l'ordination. Le moyen le plus sûr de cette prévention réside dans la vie communautaire ordinaire. Le lieu où chacun se rend compte de son rôle est tel qu'il est. Les candidats sont évalués, eux-mêmes et leurs formateurs, leur capacité à choisir le célibat et à le vivre avec bonheur. Des entretiens psychologiques appropriés peuvent leur être proposés.

Par ailleurs, les futurs prêtres reçoivent des cours de psychologie. Des sessions et débats sont organisés sur les questions inhérentes à la sexualité affective et au choix du célibat.

Les candidats sont aussi informés des repères moraux, des lois concernant les infractions de nature sexuelle sur mineurs et des différents types de secrets. Des conseils de prudence leur sont donnés, notamment sur leurs relations avec les enfants et les jeunes.

Des enfants et des jeunes respectés

Les besoins des enfants évoluent avec l'âge. Respecter les enfants implique de leur apporter soins et affection aux différents stades de leur vie. Cela passe, notamment, par des locaux adaptés : toilettes respectant l'intimité, douches non mixtes ou encore par l'accès facilité à un téléphone et aux numéros d'appel d'urgence.

Les bébés

Le bébé découvre le monde à travers tous ses sens. Il fait ainsi l'expérience du plaisir comme de la douleur. Il a besoin d'être entouré, porté, caressé, protégé, besoin de sucer et de caresser lui-même. L'adulte qui

prend soin de lui peut et doit répondre à ces besoins, dans le plaisir mutuel et la tendresse partagée, tout en les maîtrisant. Son rôle est de s'adapter à la demande du bébé, mais pas de se servir de lui pour satisfaire son propre plaisir. Il arrive que des nourrissons et de tout petits enfants soient victimes d'abus sexuels, y compris dans leur famille.

Les tout-petits de maternelle

En grandissant, l'enfant découvre comment est fait son corps. Il explore ses organes génitaux, en éprouve les zones les plus érogènes. Il rencontre la différence des sexes, éprouve une grande curiosité pour la sexualité et les mystères de la vie. Peu à peu, il a moins besoin de vivre "corps à corps" avec les adultes qui s'occupent de lui, et demande donc moins de câlins.

A partir de l'école maternelle, l'éducation consiste à l'emmenner vers l'autonomie : "Maintenant, tu n'es plus un bébé, tu peux t'occuper de toi tout seul, tu peux t'essuyer, te déshabiller..."

C'est dans l'attitude des adultes que les enfants peuvent percevoir déjà des normes et des limites en matière de sexualité.

Les enfants

L'enfant devient progressivement "maître de son corps", dans la mesure où il en est responsable et prend en charge ses besoins fondamentaux (j'ai faim, je mange; j'ai froid, je mets un pull; j'ai mal, je demande de l'aide). Les découvertes continuent, à l'école ou entre amis : on se montre son "zizi", on essaye de baisser la culotte des filles, on joue au docteur. Ces jeux sont des tentatives pour comprendre les mystères de la sexualité. Le rôle de l'éducateur est alors d'appeler au respect du corps de chacun, pour protéger les plus petits en cas de rapport de force trop inégal, sans confondre ces jeux de découverte avec des abus sexuels. Des enfants ayant été entraînés à des jeux corporels sans le souhaiter peuvent en garder, bien des années après, de l'humiliation et de la tristesse. La plupart des abus sexuels se produisent entre six et douze ans.

Les adolescents

L'adolescence commence plus tôt qu'autrefois, à partir de dix ans environ chez les filles et douze ans chez les garçons. Le corps change très vite (les seins et les poils poussent, la voix mue) sans que l'adolescent ne maîtrise rien ni ne sache ce qu'il va devenir. Il se découvre des pulsions nouvelles, il est souvent mal à l'aise avec sa propre image, il a besoin de se confronter à des filles et des garçons de son âge. L'apprentissage de la séduction, des jeux amoureux et sexuels se déploie peu à peu.

Alors, de nouveau, l'éducateur doit redonner des informations et des limites pour tout ce qui concerne le corps et la sexualité. Il peut redire, par exemple, de façon claire que les rapports sexuels entre personnes mineures et majeures sont interdites par la loi. Ces informations sont perçues par les adolescents d'une autre manière que dans l'enfance.

Des formes d'abus sexuels peuvent aussi exister entre jeunes du même âge. Les adultes ont alors à protéger les jeunes exposés aux abus de certains groupes (voir page 33).

Des informations claires et concrètes

Au-delà de l'éducation quotidienne, il y a des explications et des consignes à donner sur les risques que peuvent courir les enfants dans la vie de tous les jours. Ils concernent aussi bien, et de la même manière, les risques d'abus sexuels que d'accidents (par l'eau, l'électricité, les voitures).

Apprendre à se servir d'une "boussole intérieure"

Les enfants devraient apprendre progressivement à juger par eux-mêmes du danger des situations et prendre l'habitude de se demander si leurs parents ou éducateurs approuveraient leur attitude : prennent-ils un risque en allant seul quelque part ? Peuvent-ils appeler la police ? Se sentent-ils capables de raconter ce qui s'y passe ?

Répéter les informations

L'expérience montre que pour être intégrées, les informations doivent être répétées plusieurs fois entre six et douze ans ; et

que les enfants, même prévenus, n'ont pas toujours pour autant le réflexe de se protéger lorsqu'ils se retrouvent en situation de danger. C'est pour cela que la prévention doit avant tout reposer sur le comportement des adultes.

S'appuyer sur les outils de prévention

Un gros effort de sensibilisation aux abus sexuels a été fait ces dernières années, des outils de prévention ont été élaborés pour les écoles et les groupes d'enfants.

De tels programmes sont un moyen d'information générale. Ils devraient toujours être présentés par une personne bien identifiée, à qui les enfants peuvent poser des questions et demander éventuellement de l'aide. Ils ne sont pas comme tels un moyen de dépistage efficace : utilisés à contresens, ils risquent de pousser les enfants à dire ce qu'attendent les adultes ; de fausses allégations ont ainsi été suscitées, qui font beaucoup de mal à tous.



Adresses et bibliographie

Pour en parler avec les enfants

Deux suppléments, en collaboration avec le ministère de la Famille, encartés dans les magazines Astrapi et Okapi (Bayard jeunesse) du 15 avril 2002.

Pour les 7-11 ans, « **Le petit livre pour dire non aux gens pas si gentils que ça** » a pour but d'inciter les enfants, à partir de situations concrètes où des adultes les « embêtent », à choisir la bonne attitude parmi plusieurs et à demander de l'aide.

Pour les 10-15 ans, un livret, « **On se dit tout** », évoque des témoignages réels de jeunes et donne

des réponses sur l'attitude à avoir, ainsi qu'un carnet d'adresses.

Ils sont diffusés dans les PMI, les cabinets de médecins pédiatres et généralistes, auprès des travailleurs sociaux...

► « **Le petit livre pour dire non** »

D. de St-Mars, S. Bloch Bayard Poche, 4,10 € Pour développer la capacité des enfants à s'affirmer dans des situations concrètes, sans être un petit tyran.

► « **Dis non** »

B. Costa-Prades et M. Boisteau Ed. Syros, 4,80 € Des situations de la vie

quotidienne où « ça dérape » avec les mots pour donner les limites à ne pas franchir.

► « **Respecte mon corps** »

Catherine Dolto-Tolitch Ed. Gallimard Jeunesse coll. Giboulées, 4,70 €

► « **Lili a été suivie** »

D. de St-Mars, S. Bloch, Ed. Calligram, 3,87 €

Une histoire très quotidienne, qui débouche sur une série de questions pour réfléchir... Et dans la même collection : « **Lili demande des câlins** » et « **Lili va chez la psy** ».

► « **J'ai peur du monsieur** »

Virginie Dumont et Madeleine Brunelet Ed. Actes Sud junior, 6,10 €

Une psychologue raconte tout ce qui peut arriver à travers l'histoire d'une petite fille et de sa classe.

Avec les adolescents

► « **Dico ado** » les mots de la vie, de puberté à amour et... violence.

Sous la direction de Catherine Dolto-Tolitch Ed. Gallimard, 25,15 €

droits de l'enfant ; peut être saisi par un mineur, ses représentants légaux, des associations reconnues d'utilité publique, par lettre avec accusé de réception de préférence.

Pour obtenir aide et informations

► **CRICS**

Centre d'information, d'écoute et de consultations 29, rue de Trévis 75 009 Paris 01 42 46 32 92

► **CDFE**

Centre de documentation de la Fondation de l'Enfance 17, rue de Castagnary, 75 015 Paris 01 53 68 16 50

► **CAP ALESIA**

Centre français de protection de l'enfance

19, rue de la Vega 75 012 Paris 01 53 17 16 16

► **Le Défenseur des enfants**

85, bd du Montparnasse 75 014 Paris Il a pour mission de traiter tout ce qui concerne le respect des

Numéros verts

► « **Allo enfance maltraitée** »

119 ou 0800 05 41 41 Professionnels à l'écoute 24/24 h ; libre appel et gratuit, répond aux demandes d'information et de conseils concernant les mineurs.

► **Inter Service Parents**

01 44 93 44 93 Ligne d'écoute généraliste pour les parents : écoute, conseils et orientation vers des adresses locales si nécessaire.

► « **Fil santé Jeunes** »

0800 235 236 Ligne d'écoute généraliste pour les enfants et adolescents ; les écoutants peuvent renvoyer à des adresses locales (centre d'accueil...).

► **SOS viols** 0800 05 95 95

Pour les professionnels

► « **Enfances en danger** »

La somme des connaissances, par les spécialistes français sur le sujet. M. Manciaux, M. Gabel, D. Girodet, C. Mignot, M. Rouyer Ed. Fleurus, 1997, 21,85 €

► **Document Scouts de France** : Les enfants maltraités, que faire ? 54, av. J. Jaurès 75 940 Paris cedex 19

► **Document Secours Catholique**, à l'intention de ses intervenants 106, rue du Bac 75 007 Paris

► « **Le praticien face aux violences sexuelles** » Un outil pratique et précis. Document réalisé par l'École des parents et des éducateurs Ed. Ministère de l'emploi et de la solidarité

► **Guide du ministère de la Justice** à l'usage des adultes : « L'enfant victime d'agressions sexuelles ».

Site internet/Vidéo

► **Sites internet**

www.education.gouv.fr/pu/blication/prevention.pdf documents d'information pour adultes et enfants, vade mecum des démarches à effectuer en cas d'abus sexuels.

www.ciao.ch forum de débats sur toutes les questions des adolescents.

► **Vidéo**

« **Cet autre que moi** » JE-TU-IL 18, rue de Saussure 75 017 Paris

Pour une réflexion chrétienne

► « **Le corps de l'esprit** » de Xavier Lacroix Vie chrétienne, Cerf 1999, 6,65 €

► « **La différence interdite** »

de Tony Anatrella Flammarion, 1998 18,69 €

Réflexion psychologique sur le lien social, avec un chapitre sur l'éducation sexuelle et un autre sur la pédérastie.

► « **Entre cœur et raison** » : L'éducation affective et sexuelle "Cahiers d'EDIFA n° 15" 15, rue Moussorgski 75 895 Paris cedex 18 11 €

► « **A propos de la pédophilie** » de Marie-Jo Thiel, Documents épiscopaux, n° 10, juillet 1998, 106, rue du Bac 75 341 Paris cedex 07, 2,74 €

AU SERVICE DES ENFANTS ET DES JEUNES

“ Gardez-vous de mépriser un seul ”
de ces petits.

Mt 18, 10

Une demande
qui n'a rien
de facultatif

Cette sollicitude désirée par Jésus est d'abord engagement vigoureux en faveur des plus faibles, des plus démunis, des plus menacés de notre espèce humaine et, parmi eux, les enfants. Une demande, qui n'a rien de facultatif, mais qui éclaire aussi une autre évidence : le travail d'évangélisation a beaucoup à voir avec la démarche éducative qui conduit le tout-petit enfant vers la plénitude de son âge d'homme. Découvrir l'Évangile, entrer progressivement dans la vie chrétienne est une démarche lente et patiente. Il ne s'agit pas d'abord de vérités qu'il faudrait inculquer mais d'un message de vie à intérioriser, à traduire en actes, d'expériences à partager, d'une vie communautaire à découvrir. Il s'agit d'imprégnation, d'expérimentation, d'appropriation.

Pas d'Église
sans enfants
et sans jeunes

Et l'éducation chrétienne est alors bien autre chose qu'une forme achevée de "bonne éducation". Elle est enracinement de l'élan de croissance de l'enfant dans la foi. Elle accompagne les premières découvertes, toutes baignées d'affectivité, les premiers raisonnements d'une intelligence qui s'éveille, comme les rudes chaos de l'adolescence où la personnalité se cherche et s'affirme.

Elle est appel à vivre plus et mieux. Plus largement. Plus audacieusement. Elle travaille à l'épanouissement d'une vraie liberté.

L'éducation chrétienne ne sera donc jamais une activité superflue ou facultative. Pas plus qu'une Église sans enfants et sans jeunes ne saurait être pleinement l'Église de Jésus Christ.

On comprend mieux, alors, l'ardeur et le génie déployés par celle-ci, depuis tant de siècles et dans tant de points du globe, pour assister, secourir, éduquer les petits enfants.

En France même, on n'en finirait pas de décliner la litanie des initiatives prises par l'Église en faveur de l'enfance : maternités, orphelinats, écoles populaires, collèges de prestige, patronages, colonies de vacances, mouvements de jeunesse aux cent visages, sans oublier l'institution catéchétique. Le fameux catéchisme d'hier et d'aujourd'hui qui a vu défiler sur ses bancs une grande partie de notre population.

Même si l'Église a vu disparaître nombre de ses œuvres propres, son engagement au service des enfants et des jeunes reste majeur et fondamentalement lié à sa mission.

D'ailleurs, l'éducateur chrétien, qu'il soit prêtre, enseignant, animateur sportif, religieux, père ou mère de famille, responsable d'aumônerie ou chef scout, reste une belle figure respectée par nos contemporains. Une figure où se mêlent compétence, proximité, fidélité. De cela, peut naître une légitime fierté.

L'Église se réjouit également de voir la société civile s'engager avec courage autour d'enjeux éducatifs nouveaux et parfois redoutables. De même, ici et bien au delà de nos frontières, naît une conscience plus vive des droits fondamentaux de l'enfant à respecter et à promouvoir.

Une blessure
infiniment grave

Mais en examinant ses propres initiatives, l'Église ne peut faire l'économie d'une lucidité sereine, loin d'une autosatisfaction rigide comme d'un esprit malsain de masochisme.

Comme dans toute entreprise humaine où le Mal est à l'œuvre, les failles et les blessures ne manquent pas. Les rigueurs excessives, la discipline écrasante, les excès de pouvoir sur les esprits et les cœurs ont souvent été dénoncés. Cela, c'était plutôt hier.

Aujourd'hui, une autre blessure infiniment grave et douloureuse a surgi. Un certain nombre d'éducateurs chrétiens, et parmi eux des prêtres, sont accusés d'actes de pédophilie qui, parfois, remontent loin dans la mémoire des victimes.

Par ailleurs, il faudrait analyser plus finement pourquoi, comme dans

Outil
d'information,
instrument
de réflexion,
guide pour
l'action

d'autres grandes institutions en France, tant de ces pratiques ont été ignorées, refoulées, sous-estimées ou, plus grave, dissimulées. Et pourquoi aujourd'hui la violence sexuelle envers les enfants, très justement rejetée, est le seul "écart de la chair" impardonnable aux yeux d'une société si tolérante par ailleurs.

Quoi qu'il en soit, dans les paroisses, les écoles, les associations sportives, les mouvements, nous devons être désormais clairvoyants sans devenir soupçonneux, avertis sans être obsédés, intraitables sans être injustes, rigoureux sans être maladroits.

Telle est la raison d'être de cette brochure. Outil d'information, instrument de réflexion, guide pour l'action, il demande d'être partagé en équipe, travaillé en groupe. Pour permettre de prévenir l'événement redouté, maîtriser une situation de crise, et rendre chacun mieux armé et plus serein.

Car rien ne serait pire que de plonger dans une psychose contagieuse, de déceler des actes pervers devant chaque geste d'affection, de prendre pour vraie toute rumeur malveillante, de vivre dans une angoisse paralysante.

Une éducation
chrétienne qui
affirme sa source
et ses valeurs

Il faut le réaffirmer avec force : l'engagement de l'Église au service des enfants et des jeunes est plus que jamais nécessaire. Il est même urgent. On sait le besoin immense de repères éducatifs, le désarroi affectif de tant d'enfants et de jeunes, la demande d'un accompagnement de qualité, la nécessité d'une éducation chrétienne qui ne craint pas d'affirmer sa source et ses valeurs. C'est cela qu'il importe de continuer et de développer, sans peur ni démobilitation.

“ *Les actes à caractère pédophile interpellent [...] la conscience des évêques [...], celle de toutes les familles, des éducateurs, des responsables politiques, des responsables de notre société, des responsables de la communication et de la culture.*

Avec eux, nous voulons collaborer à l'éducation de l'affectivité et de la sexualité des enfants et des jeunes.

[...] Nous le ferons avec la lumière et le courage que nous apporte l'Évangile. [...]

Notre société a besoin de vivre dans la vérité et dans la confiance. ”

Extraits de la déclaration des évêques de France
 Lourdes, novembre 2000

Ces pages sont destinées à tous ceux
qui travaillent auprès des enfants et des jeunes.
Elles proposent une base de réflexion. Elles offrent des repères
et ouvrent des perspectives pour prévenir les actes de pédophilie
dont les enfants et les jeunes peuvent être l'objet.
Elles permettent d'agir avec intelligence et efficacité.
De nombreux spécialistes ont été sollicités
et ont apporté leur concours.
Ce document demande à être travaillé en équipe.
Le faire connaître largement
contribuera à lutter contre la pédophilie.